

Troisième séance, jeudi 12 octobre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2023-GC-230	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2022-GC-202 "Pour une limitation de vitesse de 50 km/h minimum garantie sur les routes cantonales"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jean-Daniel Chardonnens François Genoud
2023-DFIN-6	Loi	LICD 2024 : révision	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-CE-149	Loi	Projet de loi sur la protection des données (révision totale)	Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Christian Clément <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-DFAC-52	Rapport	Développer la formation professionnelle continue pour un public adulte peu qualifié (Rapport sur le postulat 2021-GC-170)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2022-DFAC-48	Rapport	Soutien financier à la reconversion professionnelle d'adultes (Rapport sur le postulat 2021-GC-65)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2023-DFAC-10	Rapport	Pour plus d'efficacité des mesures d'aides en milieu scolaire (Rapport sur le postulat 2021-GC-148)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2023-GC-66	Postulat	Introduction d'un Pass culturel cantonal	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2023-DFAC-18	Rapport	Préparation des étudiants fribourgeois au test d'aptitudes AMS pour l'entrée en Section de médecine à l'Université de Fribourg (Rapport sur le postulat 2021-GC-206)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Susanne Aebischer, Estelle Zermatten, Stéphane Peiry et Sébastien Dorthe.

MM. Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Présidente du Grand Conseil. J'ai l'honneur de vous annoncer la naissance de Clément, fils de notre collègue Estelle Zermatten, qui a pointé le bout de son nez hier (*applaudissements*). Toute la petite famille va bien et je leur souhaite au nom du Grand Conseil toutes mes félicitations et un début d'avenir radieux à trois.

Deuxième communication, je passe aux attributions d'affaires à des commissions. Le Bureau du Grand Conseil a nommé dans sa séance de ce matin 6 commissions ad hoc :

- > La première examinera le rapport relatif aux modifications du plan directeur cantonal. Composée de 11 membres, elle sera présidée par le député Bertrand Gaillard.
- > La deuxième, composée de 11 membres et présidée par le député Grégoire Kubski, se penchera sur la validité de l'initiative constitutionnelle pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives.
- > La troisième commission traitera le projet de la loi sur la géoinformation. Elle sera composée de 11 membres et présidée par le député Lucas Dupré.
- > Composée de 11 membres, la quatrième examinera le projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles. Le député Benoît Rey la présidera.
- > Une commission se penchera sur le financement du championnat du monde de hockey. Composée de 11 membres, elle sera présidée par le député Hubert Dafflon.
- > Enfin une sixième commission, composée de 11 membres, traitera le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres bien. Le député Dominique Zamofing la présidera.

La Commission des affaires extérieures examinera la loi d'adhésion à la convention intercantonale en matière de santé numérique ainsi que le décret relatif à l'octroi d'un crédit additionnel en matière de santé numérique. La Commission des finances et de gestion, quant à elle, se penchera sur la loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2024.

- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.
-

Divers 2013-GC-40 Assermentation

Assermentation de M^{me} Elisabeth Chardonnens, élue par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2023.

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil. Madame, vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre (*applaudissements*).

- > La cérémonie d'assermentation est terminée.
-

Requête 2023-GC-230**Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2022-GC-202 "Pour une limitation de vitesse de 50 km/h minimum garantie sur les routes cantonales"**

Auteur-s: **Chardonnens Jean-Daniel** (*UDC/SVP, BR*)
Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*)
Dépôt: **05.10.2023** (*BGC octobre 2023, p. 4049*)
Développement: **05.10.2023** (*BGC octobre 2023, p. 4049*)

Prise en considération

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je suis l'un des auteurs de la motion déposée en octobre 2022, intitulée "Pour une limitation de vitesse de 50 km/h minimum garantie sur les routes cantonales".

Bien que légitime, la récente baisse de vitesse sur les routes de la ville de Fribourg a déclenché beaucoup d'incompréhension chez les usagers. Légitime bien sûr, puisque ce sont des routes communales. Avec mon collègue François Genoud, nous avons déposé cette requête urgente parce que nous sommes inquiets qu'une année plus tard, nous n'avons toujours pas reçu de réponse à notre motion. Nous ne savons pas non plus ce que veut faire le canton sur nos routes cantonales et s'il entend mettre en place d'autres zones 30 km/h sur les routes principales.

Il faut se rappeler que le canton avait annoncé vouloir privilégier la baisse de vitesse plutôt que d'utiliser d'autres moyens comme les tapis phono-absorbants pour lutter contre le bruit. Notre motion a bien évidemment pour but d'empêcher ces limitations, que nous considérons comme excessives, afin de maintenir un maximum de fluidité sur nos routes, qui servent de liaison entre les régions. Un récent sondage nous donne raison puisque la majorité des Fribourgeois n'est pas favorable à une telle baisse de vitesse. Il y a peu, le Conseil national a d'ailleurs également débattu de la question : il a confirmé que la norme fédérale reste de 50 km/h et que cette limite a fait ses preuves depuis de nombreuses années, à satisfaction du plus grand nombre. Aujourd'hui, nous ne savons pas où en sont les travaux au niveau des routes cantonales pour la lutte contre le bruit. On ne sait pas s'il y a de nouveaux secteurs qui seraient à l'étude.

Présidente du Grand Conseil. Monsieur le Député, je suis désolée de vous interrompre. Je tiens vraiment à vous préciser que la discussion porte uniquement sur l'urgence et non pas sur le fond de la motion. Si l'urgence est acceptée, le fond de la motion sera discuté au mois de novembre. Je souhaite donc que vous parliez bien de l'urgence, et je vous prie d'en prendre note, merci. Je vous redonne la parole, Monsieur Chardonnens.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Oui, j'y viens, j'argumentais. Je rappelle encore qu'à l'époque on a tout de même parlé de 26 km répartis dans tout le canton. Nous avons également remis un courrier électronique (*rires*) - oui, il fallait que je finisse la phrase ! - à M. le Conseiller d'Etat début septembre - et là j'y viens -, malheureusement, sans recevoir de réponse. Ce courrier demandait si notre motion avait un effet suspensif sur ces éventuels changements de limitation sur nos routes cantonales.

La question du 30 km/h inquiète les usagers, tout comme nous. Ils attendent des réponses avant d'utiliser d'autres moyens démocratiques pour garantir une vitesse acceptable sur nos routes cantonales, ceci en conformité avec les normes fédérales. Avant de nous trouver devant un fait accompli, nous préférons l'action à la réaction.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions de bien vouloir accepter cette requête afin que cette problématique soit discutée dans les plus brefs délais.

Repond Brice (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet.

Il est important de rappeler que notre vote d'aujourd'hui concerne exclusivement la requête pour accélérer le traitement de la motion "Pour une limitation de vitesse de 50 km/h minimum garantie sur les routes cantonales". Nous ne nous prononçons pas sur le contenu intrinsèque de cette motion, mais bien sur la manière dont elle a été gérée jusqu'à présent. Le Conseil d'Etat, en choisissant le silence plutôt que la communication, a contribué à une forme d'inertie administrative. Nous déplorons ce manque de réponse et de manifestation de la part de cette direction aux demandes de clarification sur cette motion. C'est pourquoi notre groupe soutient unanimement cette requête pour une prise en charge accélérée de la motion. À l'avenir, nous appelons le Conseil d'Etat à une meilleure communication et à une plus grande transparence lors du traitement de certains dossiers.

Je vous remercie de votre attention et vous encourage à soutenir cette requête. Je tiens encore à préciser que nous n'avons pas débattu sur le fond de la motion.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt : je suis membre de la Commission des routes et cours d'eau.

Il s'agit là juste de discuter de la requête, ou motion d'ordre. C'est vrai que c'est toujours désolant de constater ces retards de traitement d'instruments parlementaires par le Conseil d'Etat. On en a encore parlé au Bureau aujourd'hui et on en parle effectivement à chaque fois au Bureau du Grand Conseil. Mais si nous devons déposer une motion d'ordre à chaque fois qu'il y a un retard, c'est vrai que l'on va s'octroyer des sessions supplémentaires parce que c'est assez compliqué.

Concernant cette requête, je vois dans le débat actuel que c'est quelque peu émotionnel, mais je ne pense pas qu'il y ait vraiment une urgence à traiter ceci le mois prochain. Je crois qu'il faut laisser du temps au temps. Il est vrai qu'il y a eu des changements dans certaines communes, mais je crois qu'il faut aussi laisser faire ces changements et voir ce que cela donne.

Concernant la vitesse, j'ai le grand regret d'avoir pris connaissance dans la presse de ces derniers jours de nombreux accidents - dont certains mortels - dans le canton, et ça m'effraie tout de même la moindre.

Voilà, pour cette raison, le groupe socialiste va s'opposer à cette motion d'ordre et vous prie d'en faire de même.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de cette requête d'urgence pour la motion "Pour une limitation de vitesse de 50 km/h minimum garantie sur les routes cantonales".

Autant vous le dire tout de suite, le groupe de l'Union démocratique du centre regrette que la vitesse de traitement de cette motion n'ait d'égale que la lenteur excessive du trafic en ville de Fribourg. Nous attendons que le Conseil d'Etat montre l'exemple : un peu plus de rapidité, un peu moins d'immobilisme. Nous souhaitons pouvoir débattre rapidement de ce sujet.

Par conséquent le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera cette requête.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Effectivement, comme cela a été dit par le député Bonny, si à chaque fois que le traitement d'un instrument parlementaire avait du retard, il fallait actionner la requête urgente, nous le ferions très, très, très souvent. Nous vous rappelons que dans le cadre de la loi sur le Grand Conseil, à l'article 174, on parle d'urgence. Dans ce cas-là, nous ne voyons aucune urgence à traiter cette motion et nous considérons que le Conseil d'Etat va répondre de manière circonstanciée. Les débats émotionnels ne sont pas nécessaires sur cette question qui concerne le trafic en ville de Fribourg et qui est une décision conjointe du canton et de la Ville de Fribourg.

Dès lors, le groupe VERT·E·S et allié·e·s va s'opposer à cette requête urgente.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Ma question porte sur la manière de traiter ces requêtes accélérées. Vous vous souvenez qu'au mois de juin, j'avais déposé une requête accélérée qui, à ma surprise, avait été traitée toutes affaires cessantes, donc immédiatement, ce qui m'avait surpris et avait surpris un certain nombre de collègues.

Aujourd'hui, je vois que cette requête a été déposée avant la session et qu'elle est traitée aujourd'hui. Vous n'avez pas besoin de me répondre aujourd'hui, mais j'aimerais juste qu'on discute au Bureau et que les député·e·s sachent exactement comment cela va fonctionner lorsqu'ils déposent une requête accélérée. Mais comme je l'ai dit, je n'attends pas de la part de la présidente une réponse aujourd'hui.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Si j'ai bien compris, l'urgence, la motivation de l'urgence est liée à la mise en place effective d'une mesure en ville de Fribourg depuis 14 jours à peine, donc depuis même pas deux semaines. A cet égard, je me permets de vous rappeler tout de même une petite chronologie et de vous laisser ensuite juger si effectivement il y a urgence ou non de traiter la motion :

- > Communiqué de presse du 11 septembre 2020 : la Ville annonce qu'une limitation à 30 km/h sur 75% du réseau routier au niveau du territoire communal sera prise ;
- > Le 8 avril 2022, publication de la décision du canton, qui n'a été frappée d'aucun recours, sauf un seul recours qui a été déclaré irrecevable ;
- > Novembre 2022 : la motion est déposée ;
- > Aujourd'hui : on a la requête d'urgence.

Je vous prie de bien prendre en considération ces différentes temporalités et vous invite bien évidemment à rejeter la requête d'urgence.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Est-ce qu'il y a urgence ? Y a-t-il un trouble existant ou imminent menaçant gravement l'ordre public ? Je crois que c'est clairement non. Y a-t-il un état de nécessité à agir urgemment ? Clairement non. Y a-t-il une urgence véritable dans cette affaire ? Vraiment pas, c'est juste une opportunité politique et du populisme de bas étage.

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Je suis cosignataire de cette demande avec mon collègue Chardonnens. Pour les mêmes raisons que mes précédents collègues Chardonnens, Kolly et Repond, je vous encourage à soutenir cette demande, comme le fera le groupe Le Centre.

Je tiens également à répondre à M. Kubski : il ne s'agit pas de populisme, mais il existe des règles qui disent que lorsqu'on dépose une motion, lorsqu'on dépose une question, il y a des délais pour y répondre. Comme ces délais ne sont pas respectés, on demande juste que le processus avance, c'est tout. On ne débat pas aujourd'hui pour savoir si le 30 km/h est bien ou si le 50 km/h est mieux. On aura l'occasion de vous exprimer notre avis lorsque la motion passera devant le Grand Conseil.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 63 voix contre 36. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la requête:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 63.*

Ont voté contre:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 36.*

S'est abstenu:

Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

> La motion 2022-GC-202 sera ainsi traitée selon la procédure accélérée.

Loi 2023-DFIN-6 LICD 2024 : révision

Rapporteur-e:	Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	22.08.2023 (BGC octobre 2023, p. 3911)
Préavis de la commission:	25.09.2023 (BGC octobre 2023, p. 3937)

Entrée en matière

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La Commission des finances et de gestion (CFG) a examiné le 25 septembre dernier la loi modifiant notre loi sur les impôts cantonaux directs (LICD). Cet exercice est habituel, il a lieu en règle générale une fois par année.

Le Conseil d'Etat propose la modification de nombreux articles dans cette loi, mais en réalité, rien de révolutionnaire dans ses propositions d'adaptation. Sans être exhaustif, il y a la création d'une base légale pour le registre fiscal des immeubles, la création d'une base légale pour le registre fiscal des personnes morales, celle pour une collaboration entre l'autorité fiscale et l'Office de la circulation et de la navigation. Il y a également l'augmentation du plafond de la déduction concernant les indemnités forfaitaires en matière d'aide et de soins à domicile, et enfin la suppression de références légales en ce qui concerne l'intérêt dit compensatoire. Nous passerons par la suite article après article lors de la lecture de la modification légale.

Durant nos débats en CFG, un seul amendement a été déposé : il visait à ne pas indiquer de montant pour la déduction maximale pour les indemnités forfaitaires en matière d'aide. Cet amendement a été rejeté.

Au nom de la CFG, je vous propose d'entrer en matière et d'accepter la loi selon le projet du Conseil d'Etat.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Le Conseil d'Etat vous invite à accepter un projet de modification de cette loi, qui comprend cinq volets que je me permets quand même de commenter très brièvement.

Tout d'abord, il s'agit de créer le registre fiscal des immeubles - c'est l'article 137b nouveau - qui devrait permettre d'avoir une connaissance des immeubles non plus liée aux propriétaires - donc aux contribuables -, mais d'avoir en quelque sorte les immeubles en existence propre et non plus rattachés aux contribuables. Cela signifie une connaissance plus complète et précise de la situation de ces différents biens. Cela signifie concrètement qu'à chaque transfert de propriété, l'historique de l'immeuble est actuellement purement et simplement perdu. La création du registre doit permettre de suivre le bien tout au long de son existence pour pouvoir assurer évidemment la taxation complète et exacte. Je prends l'exemple des frais d'entretien qui peuvent être déduits : s'il y a un transfert de l'immeuble, le nouveau propriétaire pourrait répercuter une fois ces frais d'entretien dans sa déclaration ; avec un registre des immeubles, on sait que ça a déjà été déduit une fois et on pourra évidemment avoir une taxation plus correcte. Je précise que si l'on crée la base légale et le cadre juridique pour le registre des immeubles, il nous faudra quelques années pour le mettre en œuvre concrètement.

Un autre élément important, c'est la tenue du registre fiscal des personnes morales. Alors je vous rassure, ce registre existe déjà, on connaît les personnes morales, mais lors de discussions pour l'élaboration du Référentiel cantonal, il a été évoqué le fait qu'il fallait *expressis verbis* dans la loi une base légale, simplement pour tenir ce registre qui existait déjà. C'est la raison d'être de cet article 137a nouveau qui permet de combler cette lacune.

La collaboration entre le Service cantonal des contributions et l'OCN est une collaboration qui se faisait, je dirais, spontanément. Mais il y a maintenant quelque temps, l'Association des services des automobiles suisses, en référence à la loi sur la circulation routière, a rappelé qu'il n'était pas possible de donner des informations spontanées, générales, au Service des contributions. Si on veut le faire, il faut également là une base légale suivie d'une convention où les choses sont précisées. C'est la raison d'être de l'article 142 al. 2a d'aménager cette base légale.

Un autre élément également qui fait référence à la vente d'un bien immobilier : le vendeur, contribuable de l'impôt sur le gain immobilier, s'il ne le paie pas, le canton actionne une hypothèque légale auprès de l'acheteur, ou alors celui-ci paie l'impôt lui-même ou il voit le bien qu'il vient d'acquérir devoir être vendu. Pour éviter cette mesure extrême, le Service des contributions commence par poursuivre le vendeur directement. Dans un récent arrêt du Tribunal fédéral, il a été rappelé que si le Service cantonal des contributions voulait poursuivre, il devait avoir une base légale pour le faire. C'est la proposition d'en introduire une que nous vous faisons, car il n'y en a pas actuellement. Et pour le Conseil d'Etat, il est évident que cette mesure de passer par des poursuites est au bénéfice de l'acheteur, elle le préserve un peu. L'hypothèque légale étant l'*ultima ratio*, nous vous proposons donc l'article 217 al. 2 nouveau permettant d'avoir la base légale pour procéder ainsi.

Il y a également la mise en œuvre de la motion Gaillard-Sudan relative à la revalorisation des revenus accordés aux proches aidants. Cette motion, que vous avez discutée en septembre 2022 et qui a été largement approuvée, prévoit donc d'augmenter dans une fourchette de 35 à 50 frs le montant alloué par jour aux proches aidants et de défiscaliser l'intégralité de l'augmentation de l'indemnité forfaitaire. Aujourd'hui, cet article 36 al. 1 let. j permet déjà de déduire effectivement l'indemnité forfaitaire avec un maximum de 9'000 frs, ce qui correspond aux 25 frs actuels. Cette déduction permet donc de neutraliser fiscalement la totalité de l'indemnité. Les associations de communes - parce que d'après la loi sur l'indemnité forfaitaire, ce sont elles qui doivent faire des propositions - n'ont pas à ce jour soumis au Conseil d'Etat pour validation un montant pour l'indemnité forfaitaire à la suite de la motion. Donc soit on ne fait rien, soit on vient avec quand même une proposition de modifier le tarif, et c'est ce que nous faisons maintenant. Nous proposons d'augmenter à 35 frs - c'est une augmentation de 40% - et d'avoir un plafond à 12'600 frs, ce qui correspond donc à ces 35 frs fois 360 jours. Le fait de retenir le montant bas de la fourchette de 35 à 50 frs trouve son fondement d'une part dans le but recherché par le législateur en octroyant des déductions sociales - à savoir tenir compte de la situation personnelle des contribuables et non pas d'exonérer des revenus -, puis d'autre part dans le but de tenir compte de la loi fédérale d'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, qui prévoit une liste exhaustive des exonérations fiscales qui peuvent être accordées. Or, les revenus accordés aux proches aidants ne font pas partie de cette liste. En d'autres termes, cette neutralisation fiscale intégrale de l'indemnité - qui équivaut à une exonération, on l'avait déjà signalé - n'est selon nous pas conforme à la LHID. J'ai pris connaissance de deux amendements sur ce point-là, j'y répondrai lors du débat, concrètement.

Enfin, j'ajoute qu'il y a quelques modifications formelles qui sont également proposées : à l'article 62 al. 1a, cela touche un montant, c'est une erreur de plume ; les articles 119 al. 2 et 205 al. 5 sont abrogés alors que l'article 208 al. 3 est modifié. Ces deux derniers éléments sont en fait une sorte de nettoyage consécutif à la suppression de l'intérêt compensatoire qui avait déjà eu lieu cette année ; on n'avait pas vu les alinéas qui ainsi corrigent le tout.

Enfin, sur le plan financier, les dispositions proposées dans ce projet n'ont pas d'impact direct sur les recettes fiscales du canton et des communes. L'amélioration des bases de données et l'extension de la collaboration avec les services devraient permettre évidemment d'améliorer la qualité des contrôles des taxateurs et taxatrices et de mettre en lumière certaines lacunes d'imposition, ce qui devrait permettre évidemment à moyen ou long terme de tendre vers une augmentation des recettes sous cet angle, même s'il est évidemment impossible de les estimer maintenant.

Enfin et pour terminer, la procédure de taxation en matière de taxe sur la plus-value, qui est nouvelle et qui a été attribuée au Service des contributions, sera grandement facilitée avec l'acceptation par le Grand Conseil du registre des immeubles. C'est un outil pour nous essentiel pour la tenue et la taxation de cette plus-value.

Avec ces considérations, je vous remercie de votre attention et je vous invite ainsi à accepter les modifications du Conseil d'Etat ainsi qu'à reprendre la solution de la Commission, qui reprend les solutions du Conseil d'Etat.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Ich spreche im Namen der Freisinnig Demokratischen und Grünliberalen Fraktion und habe keine Interessenbindung zu diesem Geschäft, ausser, dass ich im Rahmen der Beratungen der FGK an diesem Gesetzesentwurf mitarbeiten durfte.

Diese Revision gründet auf einer überwiesenen Motion für die Erhöhung des Steuerabzugs für die ausbezahlten Pauschalentschädigungen. Der Staatsrat hat diese Revision zusätzlich genutzt, um diverse weitere Anpassungen vorzunehmen. Erwähnen möchte ich das Anlegen eines Steuerregisters für Grundstücke, welches nach einem Unterbruch von einigen Jahren wieder die separate Führung, unabhängig der Zuordnung zu natürlichen oder juristischen Personen, ermöglicht. Der Steuerabzug betreffend der gewährten Pauschalentschädigungen für Angehörige wird heute kontrovers diskutiert. Seitens unserer Fraktion finden wir den Vorschlag des Staatsrates vernünftig, die vermutlich nächstens festzusetzende Anpassung der maximalen Entschädigungen - der Staatsrat hat von 35 oder 50 Franken als Maximum gesprochen -, diese Entschädigungsansätze von der Steuer zu befreien. Wir werden also grossmehrheitlich weder dem Amendement von Benoît Rey noch dem demjenigen von Laurent Dietrich zustimmen.

Die übrigen Punkte der Revision sind rein technisch und aus unserer Sicht unbestritten. Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion bedankt sich für den Gesetzesvorschlag und wird, wie erwähnt, der Vorlage des Staatsrats grossmehrheitlich zustimmen.

Dietrich Laurent (Le Centre/Die Mitte, FV). Mes liens d'intérêts : je suis vice-syndic en charge des finances à la commune de Fribourg et membre du comité du Réseau santé de la Sarine, qui a la charge d'attribuer les indemnités forfaitaires dans le district. Le groupe Le Centre a pris connaissance du message relatif aux modifications de la LICD présentées et se prononce de la manière suivante.

Trois propositions de modification ne présentent pas de problème particulier : il s'agit de l'assainissement du cadre juridique en relation avec la tenue du registre fiscal des personnes morales, de la formalisation de la collaboration avec l'OCN en aménageant la base légale et de la procédure d'exécution forcée en lien avec les hypothèques légales.

En revanche, une des propositions traite de la création d'un registre des immeubles à l'Etat et de l'adaptation légale y afférant afin d'avoir un outil technologique en phase avec son temps qui fournira les données nécessaires aux taxations fiscales et rassemblera les données des registres fonciers communaux des contribuables et du Service cantonal des contributions (SCC). Le groupe regrette qu'il n'y ait pas d'informations supplémentaires, notamment financières, sur ledit outil et fait bien remarquer que l'utilisation des données ainsi rassemblées doit se limiter à l'accomplissement strict des tâches du SCC. Il soutiendra néanmoins cette modification.

Enfin, le message répond indirectement à la motion demandant d'augmenter, dans une fourchette de 35 à 50 frs, le montant alloué par jour aux proches aidant-e-s et propose d'augmenter la déduction fiscale à 12'600 frs, correspondant à des indemnités forfaitaires de 35 frs contre 25 frs aujourd'hui. Cependant, ni le Conseil d'Etat, ni le Grand Conseil ne se sont encore déterminés sur la loi et l'adaptation des indemnités forfaitaires. Il est donc pour le moins inhabituel de modifier la défiscalisation avant la loi elle-même. C'est en tout cas peu logique, surtout que potentiellement, nous devrions la modifier à nouveau à ce moment. De plus, le DETTEC n'est pas encore sous toit, la répartition Etat-communes devant être encore réglée. Cela a son importance puisqu'aujourd'hui, dans les faits, la majorité des personnes prises en charge par les proches aidants ont moins de 65 ans et devraient donc être à la charge de l'Etat. Or, ce sont les communes qui assumeront une augmentation des indemnités forfaitaires. Il serait donc opportun que le Conseil d'Etat profite de la motion non pas uniquement pour modifier le montant des indemnités forfaitaires, mais aussi pour réviser la loi sur l'indemnité forfaitaire.

Vous l'aurez compris, un débat de fond semble nécessaire avant de modifier la loi sur les impôts. Notre groupe proposera donc un amendement afin de traiter les objets dans le bon ordre et attend avec impatience la révision de la loi sur l'indemnité forfaitaire. Il ne remet en aucun cas en question la motion qui a été déposée par nos collègues.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Le groupe VERT·E·S et alli·e·s a pris connaissance de toutes ces modifications et adaptations proposées et il est bien sûr d'accord sur l'entrée en matière pour ces sujets, avec certaines remarques à l'article 36 al. 1 sur lequel je vais revenir tout de suite.

Pour l'article 137b sur la création d'une base légale pour le registre fiscal des immeubles, effectivement, le fait que les immeubles soient toujours rattachés à une personne rend difficile un suivi des différentes mesures prises pour la gestion et l'entretien. En conséquence, pour éviter de tenir compte de certaines déductions à double ou d'en manquer d'autres, il est logique et pertinent de pouvoir avoir un registre des immeubles. Et comme l'a dit M. le Conseiller d'Etat, cela permettra une clarification sur la plus-value.

Pour les articles 137a et 142a qui demandent la création de bases légales, il nous semble effectivement que lorsque nous avons des échanges d'informations entre services de l'Etat, que ce soit Registre du commerce, OCN, Service cantonal des contributions, etc., toutes ces transmissions d'informations doivent pouvoir se baser sur une légitimation formelle. En ce qui concerne l'article 217 al. 2 sur la formalisation de la procédure de recouvrement de l'aliénateur d'un immeuble, il nous semble aussi important de pouvoir faire cette démarche pour éviter de devoir se retourner contre l'acquéreur dans certaines situations.

Par contre, comme déjà dit, nous avons un problème majeur avec la modification proposée à l'article 36 al. 1, à savoir l'augmentation du plafond de la déduction concernant les indemnités forfaitaires en matière d'aide et des soins à domicile. Cette modification est proposée en prévision de la mise en œuvre de la motion de nos deux collègues du Centre qui avaient été acceptée par le Grand Conseil il y a maintenant plus d'une année. Le Conseil d'Etat propose de porter ce plafond à 12'600 frs, ce qui correspond à 360 indemnités journalières à 35 frs. On anticipe donc déjà à la base, comme le Conseil d'Etat en a l'habitude : le plafond proposé est évidemment la mesure la moins généreuse, pour limiter des soutiens proposés qui ont un certain prix pour l'Etat. De plus, il n'est pas judicieux de mentionner dans une loi des chiffres et des plafonds qui, fatalement, vont demander à un moment donné des adaptations, alors qu'en respect de la demande des motionnaires, il suffirait de préciser que ce montant reçu est défiscalisé. J'y reviendrai donc avec mon amendement.

C'est avec ces considérations que le groupe VERT·E·S et alli·e·s accepte l'entrée en matière.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mon lien d'intérêt : je suis membre de la Commission des finances et de gestion. Le groupe socialiste entre en matière sur ce toilettage - on peut l'appeler ainsi - avec tous les éléments qui ont déjà été évoqués et que je m'abstiendrai de répéter. J'interviendrai sur deux ou trois angles.

Un premier que, je l'espère, vous ne prendrez pas trop au sérieux même si on devrait le prendre au sérieux : on fait une modification sur la question du barème d'impôt pour un chiffre de 1, ce qui est correct puisque c'est une adaptation logique. Toutefois, on peut s'interroger sur la ligne suivante de ce même barème, qui dit que l'impôt supérieur à 1'200'001 frs est de 2,9% tandis que la ligne antérieure est à 3,7%. La question est donc : est-ce qu'on ne s'est pas trompé de chiffre avec 2,9% ? Ne serait-ce pas 3,9%, étant entendu que l'on peut imaginer une progression alors que là, il y a un recul ? Pour faire plus simplement, on peut s'interroger du fait que l'impôt sur la fortune dépassant les 1'200'000 frs soit plus bas que l'impôt concernant les tranches inférieures.

Ceci dit, le registre fiscal sur les immeubles est pour nous une claire et excellente avancée. Cela permet d'avoir une vision claire pour la fiscalité de l'état des immeubles par objet et non pas par registre fiscal. Et comme cela a été dit tout à l'heure, c'est important pour la taxe sur la plus-value.

La procédure d'exécution qui institue légalement le fait de poursuivre le vendeur en premier lieu est là aussi souhaitable.

Quant à la déduction pour les proches aidants, il nous paraît tout à fait logique que cette déduction concerne l'entier ou quasiment l'entier des indemnités reçues à ce titre. J'ai de la peine à parler de revenu, compte tenu des montants qui sont évoqués, et même si on les améliore, cela restera des indemnités. L'importance de ce travail dans notre société, l'importance de cette activité pour les familles, à notre sens, justifient clairement qu'elle permette une déduction. Le fait de fixer le montant dans la loi alors qu'on a vu tout à l'heure que ça va et ça doit évoluer, nous paraît erroné. C'est pourquoi nous soutiendrons l'amendement concernant cet objet.

Avec ces considérations le groupe socialiste entre en matière.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Mon lien d'intérêt : je suis syndic de Corbières. Notre groupe a pris connaissance du message sur la LICD et de ses différentes modifications.

Nous allons soutenir ces différentes modifications, utiles notamment pour le Service cantonal des contributions. Nous reviendrons sur l'amendement à l'article 36 lorsqu'il sera discuté. M^{me} la Présidente ayant dit que le programme était chargé, j'ai terminé.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune bien entendu touchée par ces modifications et président du Club des communes.

C'est à ce titre que je vous informe que le Club des communes entre en matière sur la révision de la LICD, qui vise principalement à créer les bases légales nécessaires à la conceptualisation et à la mise en œuvre d'un registre fiscal des immeubles. De manière générale, nous encourageons les adaptations du cadre juridique permettant au Service cantonal des contributions d'obtenir les données concernant les permis de construire et la tenue à jour par ce dernier d'un registre fiscal des personnes morales, dont les données sont alimentées par le registre du commerce et le registre foncier.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci à toutes les intervenantes et tous les intervenants pour l'entrée en matière.

Les choses vont se concrétiser sur l'amendement qui a été présenté, je ne vais pas épiloguer maintenant là-dessus. Juste une ou deux petites remarques générales dans le cadre de l'entrée en matière.

Evidemment, les estimations financières restent très floues, je dirais même très générales, mais comme il s'agit essentiellement de bases légales qui permettent un développement - prenez le registre des immeubles -, il est difficile de pouvoir estimer ce que ça donnera dans cinq ans, cela reste un peu lié à la nature-même des propositions de modifications qui sont faites.

J'ai noté que le Conseil d'Etat est considéré comme "pingre" car il ne met que 35 frs. Cela représente tout de même 40% d'augmentation et c'est effectif dès le 1^{er} janvier 2024, selon notre proposition. Je dirais que c'est au moins ça, mais on va y rediscuter dans le détail.

Enfin, concernant la remarque de M. le Député Jaquier, je voulais quand même signaler qu'il y a un taux marginal sur les tranches de 1'000 de plus dans la loi prévue qui évidemment augmente et rediminue, mais le taux d'impôt lui-même est en constante progression ; vous trouvez cela à l'article 62 al. 1a avec ces différents taux. On peut donc évidemment toujours prendre un élément ou l'autre, mais notre système est sous cet angle-là parfaitement bien conçu.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je voulais juste préciser que tous les groupes entrent en matière. Et effectivement, seul l'article 36 al. 1 let. j fera l'objet à priori d'amendements à discuter. Pour le reste, je pense que ces modifications vont dans le bon sens, pour l'autorité fiscale, pour son travail quotidien.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) du 06.06.2000

Art. 36 al. 1

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La modification de cet article concerne les déductions sur le revenu net : jusqu'à aujourd'hui, y compris la période fiscale 2023, le maximum était fixé à 9'000 frs selon la loi ; si cet article est accepté sans changement, il passerait à 12'600 frs, donc 35 frs par jour fois 360 ou 365 jours. Voilà ce que je peux en dire. Après, je sais qu'il y a des amendements, on pourra en discuter par la suite.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je n'ai pas d'autres remarques supplémentaires. L'amendement de M. Rey a été déposé en commission, le Conseil d'Etat en a eu connaissance et ne s'y rallie pas. L'amendement du groupe Le Centre a été fait après les discussions au Conseil d'Etat ; il ne s'y rallie donc pas parce qu'il n'a pas été présenté ni discuté. Pour les arguments, on va y revenir.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Peut-être mes liens d'intérêts, que j'ai oublié de mentionner avant : jusqu'à 2021, j'ai été membre et ensuite président de l'Association suisse des proches aidants.

Le Conseil d'Etat joue la montre. Jouer la montre, c'est bien connu en sport et c'est peut-être de bonne guerre pour assurer un résultat. Par contre, jouer la montre signifie bloquer un certain nombre d'actions jusqu'au bout du délai imparti. Mais là, le Conseil d'Etat fait preuve de manque de sportivité, car non seulement il joue la montre, mais il la joue faussement parce qu'il dépasse la fin du match. Date du dépôt de la motion de nos deux collègues : le 10 septembre 2021. Date de la réponse du Conseil d'Etat : le 7 juin 2022, soit 4 mois de retard. Date de la décision du Grand Conseil : le 9 septembre 2022. Délai de suite : le 9 septembre 2023, mais pas de suite à ce jour et demande de prolongation refusée par les auteurs.

Il y a effectivement quelque chose qui ne joue pas, cela devient une tactique du Conseil d'Etat que je me permets de déplorer fortement. Lorsqu'une intervention parlementaire implique des conséquences financières, on attend pour répondre, quitte à bafouer les délais légaux en attendant que le budget soit passé. Dès lors, le montant n'y figure évidemment pas, ce qui permet ensuite de dire, lorsque l'on traite l'objet, que l'on n'a pas les sous nécessaires et que l'on reporte le tout d'une année. Je ne suis pas d'accord avec cette procédure. Bref, pour l'objet de ce jour, je déplore fortement les effets du non-traitement de cette motion dans les délais parce que si nous l'avions fait, nous saurions quels sont les montants des indemnités forfaitaires et ce qu'il y a lieu de défiscaliser.

Je regrette d'autant plus que la situation des proches aidants - et l'acceptation de la motion de nos deux collègues du Centre en était la preuve - est chère au Grand Conseil fribourgeois. Je pense que dans ce sens-là, cela mérite plus que simplement des petits calculs financiers qui n'ont pas lieu d'être quand le Grand Conseil s'est prononcé.

Je propose donc dans mon amendement quelque chose de simple : il n'y a pas lieu de mettre un plafond à ces déductions ; je propose simplement de raccourcir la phrase de l'art. 36 al. 1 let. j en disant : "le montant effectivement reçu à titre d'indemnités forfaitaires en matière d'aide et de soins à domicile." Ensuite, ce sera à nous, Grand Conseil, de décider des suites à la motion. Nous n'aurons ainsi pas besoin de revenir sur la loi sur les impôts parce qu'on aura quelque chose de simple, à savoir le montant déductible, comme demandé expressément par la motion de nos collègues.

C'est donc la solution logique, simple, et je vous demande de la suivre.

Dietrich Laurent (Le Centre/Die Mitte, FV). Le groupe Le Centre n'est pas enchanté non plus par la lenteur du traitement de la motion. On doit bien l'avouer, on a du retard sur le traitement de cette motion et maintenant on vient, via la LICD - c'est quand même fort de café -, pour déterminer ce montant alors que le Conseil d'Etat lui-même n'a pas encore fixé le montant, qui pourrait varier. C'est quand même un petit peu osé, comme procédure.

On ne sait même pas quand la loi sera traitée. J'accepterais encore si on nous disait qu'elle viendra encore avant la fin de l'année devant le Grand Conseil, mais on va mettre en vigueur au 1^{er} janvier un nouveau pseudo-montant alors qu'en fait, on n'aura encore rien décidé et pas discuté sur le fond. Ce d'autant plus qu'à notre avis, la loi doit être discutée un peu plus à fond que juste sur la modification du montant.

Je suis conscient que cet amendement n'est pas très populaire ni très "sexy", mais nous devons être garants de la bonne tenue des débats, à savoir les faire dans l'ordre. Passer par la porte de la LICD, pour nous, ce n'est pas cohérent. On vous laisse évidemment voter comme vous voulez, mais quelqu'un devait intervenir pour transmettre au Conseil d'Etat qu'il faut faire les choses dans le bon ordre.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je ne vais pas m'exprimer par rapport au traitement de la motion, tout a été dit. Je m'exprime cependant au nom du groupe de l'Union démocratique du centre par rapport à l'amendement de Benoît Rey en particulier.

Pour une fois que la Gauche propose de diminuer l'assiette fiscale et donc les impôts de certains contribuables, le groupe de l'Union démocratique du centre ne va pas se faire le luxe de contester cette proposition. Sur le fond, l'activité de proches aidants et son apport est incontestable pour notre société et doit être valorisée autant que possible. Le bilan humain et financier, avec le maintien à domicile des personnes concernées, n'est que bénéfique.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra donc l'amendement de Benoît Rey et refusera l'autre amendement.

Sudan Stéphane (Le Centre/Die Mitte, GR). Mon lien d'intérêt : je suis coauteur de la motion qui portait sur la revalorisation des revenus des proches aidants et sur la modification de la défiscalisation des revenus de ceux-ci.

Sans revenir sur les débats et le fond de cette motion présentée le 9 septembre 2022 et acceptée par une large majorité du Grand Conseil - 67 oui et 26 non -, je tiens tout de même à rappeler la teneur de la motion acceptée et de ses deux points que

nous avons transmis au Conseil d'Etat pour mise en œuvre il y a plus d'une année : une valorisation des proches aidants, de 25 frs actuellement à une fourchette allant de 35 à 50 frs, ainsi qu'une défiscalisation totale des montants de ce défraiement pour cette tâche.

C'est pourquoi je ne peux que soutenir l'amendement de notre collègue Benoît Rey qui traduit justement la demande du Grand Conseil sur la mise en œuvre de cet instrument parlementaire.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Le groupe socialiste déplore également le fait que la motion n'ait pas été traitée à temps. La revalorisation des proches aidants est quelque chose d'essentiel. Le fait de discuter du contenu de la loi ne nous pose pas de problème, dans le sens d'une revalorisation.

Aujourd'hui, ce qui est proposé, c'est comment on fiscalise cette indemnité, je le rappelle. Et on anticipe le travail du Conseil d'Etat par un amendement qui dit, en gros, que l'on défiscalise l'entier et que l'on ne fixe pas le montant en sachant que ce montant devra et doit évoluer.

Donc, pour le groupe socialiste, il s'agit de soutenir l'amendement de Benoît Rey et de rejeter l'amendement de notre collègue Dietrich.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je me permets de répondre de la manière suivante : actuellement, vous l'avez citée, il y a une loi, la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), qui fixe le mécanisme à ses articles 3, 5 et 6. En résumé, les associations de communes adoptent un règlement concernant l'octroi de l'indemnité forfaitaire et font, à l'intention du Conseil d'Etat, une proposition commune sur le montant de cette indemnité. À défaut de proposition commune, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) entend les associations et propose au Conseil d'Etat le montant de l'indemnité forfaitaire. La DSAS approuve le règlement concernant l'octroi de l'indemnité forfaitaire, et le Conseil d'Etat arrête le montant de l'indemnité forfaitaire. C'est le processus. Pour nous, l'élément-clé, c'est donc de laisser la possibilité aux associations de communes de venir avec leurs propositions. Elles ne l'ont pas fait, mais j'imagine qu'elles vont le faire. Sous cet angle-là, eh bien voilà, on est aussi attentif à cet aspect-là : cela dépasse le délai, certes, mais ce n'est pas simplement le Conseil d'Etat qui décide. Nous avons une année à disposition, donc le temps, mais le mécanisme ne s'est pas déroulé comme prévu par la loi. C'est la première remarque que je souhaitais apporter.

Deuxième remarque : du côté du Conseil d'Etat, il n'y a aucune mauvaise intention de vouloir ne pas mettre un montant dans le budget, de venir avec le budget et de dire après il n'y a pas le montant à disposition. C'est faux, c'est un procès d'intention. Je prends à témoin mes deux collègues pour leur demander quand je leur aurais proposé de contourner la loi sur l'indemnité forfaitaire pour arriver au Grand Conseil sans avoir dans mon budget, dans le budget du Conseil d'Etat, ces montants. À quelque part, il y a un processus législatif en cours et un processus budgétaire en parallèle. Il est clair qu'il y a parfois des éléments qui peuvent se percuter ou qui ne peuvent pas être coordonnés, mais il n'y a aucune intention du Conseil d'Etat d'une systématique - comme vous l'entendez - pour, en quelque sorte, procéder systématiquement par le budget pour ne pas remplir des cases qu'il doit payer à la fin, sous l'angle d'indemnités par exemple. Je m'élève donc de façon véhémement contre cette affirmation-là.

Je reviens ensuite sur la proposition d'amendement de M. Benoît Rey : je la comprends bien, mais en supprimant le montant, ça nous pose un triple problème. Premièrement, une déduction, c'est simplement tenir compte de la situation d'une personne ; mais par définition, une déduction, ce n'est pas l'entier des frais qu'elle a, et c'est pour cela que figure un montant maximal. Deuxièmement, on a une loi fédérale, la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), qui fixe de manière exhaustive en Suisse les exonérations. On ne peut donc pas inventer une exonération supplémentaire. En faisant une déduction complète, une défiscalisation d'une indemnité, même si ça ne couvre pas les frais réels des personnes, - ça, j'en conviens, c'est une recette, c'est une indemnité versée -, on crée de fait une exonération. Et là, en l'occurrence, l'indemnité aux proches aidants n'existe pas dans la liste des exonérations prévues par la loi fédérale. Avec l'amendement, on serait donc en quelque sorte en irrespect de la loi fédérale, tout simplement. En laissant le montant maximum de 12'600 frs comme on vous le propose, on indique que dans notre système, cette déduction n'est pas forcément intégrale, qu'il n'y a pas forcément une défiscalisation. Il y a un maximum, qui peut être parfois moins, et c'est la meilleure manière d'éviter la critique qui pourrait dire qu'on introduit une exonération au niveau cantonal. C'est donc pour nous aussi important.

Enfin, personne n'en a parlé, mais ce thème entre dans le projet DETTEC qui va être soumis en votation cantonale tout prochainement : le fait de transmettre aux communes la compétence en la matière modifie ce que je vous ai lu au tout début concernant le mécanisme : les associations de communes adoptent un règlement qui concerne l'octroi de l'indemnité forfaitaire à l'intention du Conseil d'Etat, et une proposition sur le montant lui est faite ; s'il n'y a pas de réponse etc..., tout le processus disparaît. Cela signifie que les associations de communes deviennent tout simplement l'autorité d'application de ce qu'elles décident elles-mêmes. Dans ce cadre-là, il est pour nous important que le canton garde une main en fixant un maximum. Il y aura des différences dans chaque commune après, chacune fixera en fonction de la façon de percevoir la chose, et pour avoir quand même une certaine tenue au niveau cantonal, il y aura cette phrase, ce bout de phrase qui dit

"[...] au maximum [...]" , bout de phrase qu'on pourra certainement faire varier, Monsieur le Député, si c'est ça la discussion aussi. On a proposé ici la fourchette basse, je l'ai indiqué, mais le fait d'avoir un montant est aussi important à ce titre-là, et c'est aussi la raison pour laquelle nous ne nous rallions pas à cet amendement.

Enfin, l'amendement qu'a déposé M. Dietrich au nom du groupe Le Centre, qui est de renvoyer le débat à une discussion de fond concernant la loi sur l'indemnité forfaitaire, avec la mention que vous avez fait aussi de la votation : je comprends aussi effectivement qu'en terme de *timing*, les choses se fassent dans un autre ordre. Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé là-dessus, mais ça ne me pose personnellement pas un problème particulier de repousser ça. L'avantage de la proposition du Conseil d'Etat, ce qui est sûr, c'est qu'on a une augmentation du tarif dès le 1^{er} janvier puisque nous vous proposons l'entrée en vigueur de l'ensemble de cette modification de loi au 1^{er} janvier. Alors on va nous dire que ce n'est que ça, mais je vous dirai que c'est au moins ça.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). J'aimerais juste faire remarquer que M. le Conseiller d'Etat s'oppose à ma proposition d'amendement en le traitant d'illégal par rapport à la LHID. Je rappelle simplement - et c'est lui qui nous l'a dit aussi en séance de commission - que l'actuelle déduction du montant maximum des 25 frs des 9'000 frs qui figurent dans la loi et la proposition que nous fait le Conseil d'Etat avec les 12'600 frs sont tout aussi illégales que la proposition que je fais. Donc j'ai l'avantage de ne pas mettre de montant et on n'anticipe aucune décision.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. J'aimerais juste réagir : le Conseil d'Etat a déjà indiqué tout cela lors du traitement de la motion. Ce n'est donc pas nouveau et ça n'a pas enlevé l'illégalité le fait que la situation actuelle, effectivement et cela. Simplement, c'est de mon devoir de rappeler quelle est la situation à chaque fois que la chose se présente. Je le ferai, je suis désolé. Je suis aussi un peu garant de la cohérence législative, c'est le rôle d'un conseiller d'Etat.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je remercie le représentant du Gouvernement d'avoir fait cette précision concernant le DETTEC, puisqu'effectivement, ce seront ensuite les communes qui en seront responsables. J'aimerais quand même rassurer les député-e-s : il n'y aura pas un tarif par commune ; les réseaux se mettront déjà ensemble, les préfets se mettront aussi ensemble, et on arrivera donc avec un seul tarif pour l'ensemble du canton. Ce serait beaucoup trop compliqué s'il y a des personnes qui se déplacent, qu'on commence à changer, c'est impossible. Donc l'AFISA travaille pour qu'il n'y ait qu'un seul tarif pour l'ensemble du canton.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Très brièvement, au sujet de l'amendement de M. le Député Rey, qui a effectivement été déposé déjà en Commission des finances et de gestion : il vise clairement à défiscaliser le montant des indemnités perçues, et c'est vrai, vous avez raison, c'est déjà le cas aujourd'hui puisque la déduction maximale de 9'000 frs, puis de 12'600 frs si vous acceptez le nouvel article du Conseil d'Etat, revient de fait à une défiscalisation. Après, ce qui a prédominé dans le choix de la Commission des finances et de gestion de refuser l'amendement, c'était à mon avis de laisser quand même une marge de manœuvre au Conseil d'Etat afin qu'il puisse lui-même chaque année, dans le cadre des modifications de la loi sur les impôts cantonaux directs, fixé le montant maximal.

Sur la question de la légalité de ne pas indiquer de montant : je ne suis pas juriste, je ne vais donc pas m'avancer là-dessus, mais c'est vrai que de fait, cela signifie que ce revenu serait exonéré, voire exempté d'impôt. Mais je ne vais pas m'aventurer sur ce thème plutôt juridique.

Par rapport à l'amendement Rey, moi je le comprends, mais la Commission des finances et de gestion l'a rejeté dans sa majorité. Donc, au nom de la CFG, je ne vous recommande pas de le suivre. Et s'agissant de l'amendement Dietrich, nous n'en avons pas parlé au niveau de la CFG. Je comprends ces problématiques de temporalité entre le traitement de motions, c'est vrai que ce n'est pas idéal. Mais à priori, la proposition du Conseil d'Etat suit le montant qui a été fixé pour 2024. Donc pour le bénéficiaire, je pense que c'est mieux de maintenir les 12'600 frs tels que proposés par le Conseil d'Etat.

> Au vote, la proposition du député Benoît Rey, opposée à la proposition du député Dietrich, est acceptée par 66 voix contre 37. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition Rey:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly

Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 66.*

Ont voté en faveur de la proposition Dietrich:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 37.*

S'est abstenu:

Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Au vote, la proposition du député Benoît Rey, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 64 voix contre 38. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition Rey:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 64.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 38.*

> Modifié selon la proposition du député Benoît Rey.

Art. 62 al. 1a

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Il s'agit ici de la correction d'une coquille, d'une petite erreur : c'est l'000'001, donc dès la tranche de l'000'001 frs de fortune et non 1 million comme par le passé, mais ça ne change pas les taux d'imposition. C'est juste une précision, une adaptation.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 119 al. 2 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 137a (nouveau)

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Il s'agit de l'instauration de la base légale s'agissant du registre des personnes morales.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 137b (nouveau)

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Il s'agit de la nouvelle base légale pour le registre des immeubles.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 142 al. 2a (nouveau)

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Cette disposition formalise l'entente entre l'OCN et l'autorité fiscale pour procéder à des taxations correctes.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 194 al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 205 al. 5 (abrogé)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 208 al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 217 al. 2 (nouveau)

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). C'est l'article qui vise à mieux protéger l'acquéreur de bonne foi si le vendeur ne s'acquitte pas de l'impôt sur les gains immobiliers.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). L'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2024.

- > Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

- > Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) du 06.06.2000

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Par rapport à la version du Conseil d'Etat et à la version de la Commission des finances et de gestion, le Grand Conseil a accepté l'amendement Rey qui vise à ne pas prévoir un montant de déduction maximum, donc pas d'autre commentaire.

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 105 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benôit (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/

GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 105.*

Loi 2023-CE-149

Projet de loi sur la protection des données (révision totale)

Rapporteur-e:	Clément Christian (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	26.06.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 3725</i>)
Préavis de la commission:	06.09.2023 (<i>BGC octobre 2023, p. 3854</i>)

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur la protection des données (LPrD)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

1. Loi sur la statistique cantonale (LStat) du 07.02.2006

> Confirmation du résultat de la première lecture.

2. Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) du 16.10.2001

> Confirmation du résultat de la première lecture.

3. Loi sur la justice (LJ) du 31.05.2010

> Confirmation du résultat de la première lecture.

4. Loi sur les communes (LCo) du 25.09.1980

> Confirmation du résultat de la première lecture.

5. Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA) du 23.05.1991

> Confirmation du résultat de la première lecture.

6. Loi sur la vidéosurveillance (LVid) du 07.12.2010

> Confirmation du résultat de la première lecture.

7. Loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf) du 09.09.2009

> Confirmation du résultat de la première lecture.

8. *Loi sur la médiation administrative (LMéd) du 25.06.2015*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

9. *Loi sur la cyberadministration (LCyb) du 18.12.2020*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

10. *Loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) du 09.09.2014*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

11. *Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) du 11.12.2018*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

12. *Loi sur les finances de l'Etat (LFE) du 25.11.1994*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

13. *Loi sur la santé (LSan) du 16.11.1999*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires : Loi sur la protection des données (LPrD) du 25.11.1994

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP),

Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 93.*

Rapport 2022-DFAC-52

Développer la formation professionnelle continue pour un public adulte peu qualifié (Rapport sur le postulat 2021-GC-170)

Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**
 Rapport/message: **30.05.2023 (BGC octobre 2023, p. 3635)**

Discussion

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt direct avec l'objet qui nous occupe, si ce n'est que je suis enseignant en 7H et peut-être responsable d'avoir laissé passer entre les mailles du filet l'un ou l'autre élève qui se retrouverait aujourd'hui en situation précaire et qui aurait besoin du dispositif dont notre postulat questionnait le fonctionnement. Je m'exprime au nom du groupe socialiste, qui a pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil d'Etat à l'objet parlementaire que nous avons déposé avec ma collègue Eliane Aebischer il y a maintenant près de 2 ans.

En préambule, je voudrais remercier le ou les auteur-s de cette réponse, qui est très complète et répond à nos attentes. La réponse est bien structurée et permet de se faire une idée très détaillée de l'état de la situation, des enjeux à venir, du fonctionnement des diverses commissions cantonales - notamment celle pour l'intégration et celle responsable de la formation des adultes -, des imbrications des effets cantonaux avec la Confédération et du bilan du concept "Simplement mieux!... au travail".

Dès le début du rapport, les chiffres sont parlants. Je cite quelques lignes qui m'ont particulièrement interloqué : "L'acquisition d'un niveau suffisant en compétences de base ne va pas de soi, même en Suisse, pays possédant un système de formation bien développé. Une étude représentative démontre que près de 15% de la population active ne disposent pas de compétences suffisantes en lecture et en écriture et éprouvent des difficultés à résoudre des problèmes de calcul courants. A l'échelle du canton de Fribourg, environ 30'000 personnes dans la classe d'âge de 20 à 64 ans sont concernées en 2020. S'y ajoute encore une population conséquente rencontrant des difficultés à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC). Parmi les bénéficiaires de l'aide sociale dans notre canton de Fribourg, 61% d'entre eux n'ont pas de formation au-delà de l'école obligatoire."

Ceci étant dit, pour la suite de mon intervention, je souhaite revenir sur 4 points qui me posent problème :

1. Il est regrettable de lire que les cours et les processus mis en place ne permettent d'atteindre qu'une petite partie du public visé. Plusieurs raisons sont invoquées à ce déficit de participation. Alors ne serait-il pas temps, même si cela semble fait, de faire plus de publicité, de contacter les entreprises qui emploient ces personnes ou de cibler le public visé plus directement, par des entretiens ou des contacts directs via les services sociaux ?
2. Le rapport nous explique comment fonctionne le financement dans le domaine de l'amélioration des compétences de base pour adultes, les CBA. La Confédération y contribue pour 43 millions de francs à se partager entre les cantons. Fribourg voit ainsi sa contribution augmenter régulièrement pour atteindre, selon les projections, plus de 510'000 francs en 2024. Mais attention, cette manne financière ne sera versée que si le canton fait le même effort. Et le texte nous apprend qu'il manquerait 89'000 francs au budget de l'Etat pour avoir droit à la totalité des subsides pour 2024. On sera donc "limité" pour 2023. Dès lors, je trouve déplorable que pour moins de 100'000 francs, on ne puisse pas toucher les subventions complètes de la Confédération et ainsi donner les moyens qui sont demandés aux réseaux fribourgeois qui travaillent pour le développement des compétences de base pour nos adultes.
3. Et cela m'amène au troisième point pour juste demander à M^{me} la Représentante du Gouvernement si elle partage ma thèse selon laquelle, si on aide des personnes dans le besoin et si on offre des formations continues de qualité, plusieurs d'entre elles sortiront de l'aide sociale et des économies substantielles y seront faites, bien plus que les 89'000 francs qui manqueraient.

4. Le concept "Simplement mieux!... au travail" est mis en place par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), et un soutien de 13 millions de francs est versé par la Confédération. Quelle ne fut pas ma surprise de lire que le canton de Fribourg a opté pour une variante proposée qui n'applique aucune tâche à réaliser et sans dépenses supplémentaires, le tout étant assumé par le SEFRI. Je trouve cela grave. De plus, il est relevé dans le rapport que la faiblesse de cette variante est l'absence de promotion active auprès des entreprises de notre canton. Si l'on veut qu'un concept tel que celui-ci porte ses fruits, le minimum est d'informer le public concerné. Je demande donc à M^{me} la Représentante du Gouvernement de reprendre ce sujet et d'y apporter des réponses concrètes.

En conclusion, nous prenons acte de cette réponse, remercions le Conseil d'Etat de prendre en compte nos remarques et attendons avec impatience le contenu de la révision de la loi cantonale sur la formation des adultes qui est en cours et qui est voulue par la Confédération.

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Merci au Conseil d'Etat et aux personnes concernées par l'élaboration de ce rapport pour la qualité et la clarté de cette analyse.

Cette problématique n'est pas simple et, comme on nous le précise, elle ne va pas nécessairement se simplifier. L'acquisition d'un niveau suffisant en compétences de base ne va pas de soi. 15% de la population active ne disposent pas de compétences suffisantes en lecture, écriture et problèmes de calcul courants. Pour notre canton, cela équivaut à environ 30'000 personnes. Si l'on ajoute le nombre de personnes éprouvant des problèmes avec les TIC, cette problématique prend de l'ampleur.

En résumé, il est difficile pour ce public de participer à une formation ou même à une formation continue. La loi fédérale sur la formation continue en définit les principes applicables et les conditions de l'octroi de l'aide financière par la Confédération.

Je m'arrêterai peut-être sur ce deuxième point : l'aide financière de la Confédération. Comme dans de nombreuses situations, il s'agit d'une participation paritaire entre le canton et la Confédération. Ces dernières années, notre canton a moins investi que la moyenne suisse pour les adultes touchés par la difficulté dans ces compétences de base. Les raisons sont précisées : l'Etat de Fribourg ne dispose d'aucun personnel dans ce domaine. Toutefois, une mise en conformité cantonale a été développée, afin de prétendre aux financements fédéraux du SEFRI.

Ce programme cantonal nous est précisément détaillé selon différents axes. Il est clairement écrit qu'il existait des lacunes au niveau de l'étendue de l'offre des cours de compétences de base. Les types de cours et la répartition géographique sont à améliorer. Il existe des structures mises en place - on nous parle de "Lire et Ecrire" -, mais d'autres se battent afin d'arriver à boucler leurs comptes et de trouver des solutions pour pallier ce manque. J'en veux pour preuve l'Université Populaire (Unipop) du canton de Fribourg, que je connais bien en tant que président. Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) est responsable de la coordination de ces activités de communication avec la sensibilisation des intermédiaires, ce qui se fait avec professionnalisme annuellement.

En conclusion, ce rapport nous démontre de réelles difficultés de développer cette formation professionnelle continue. Le financement du SEFRI a déjà permis d'améliorer le soutien à ces adultes. Nous constatons que des moyens financiers manquent à la réalisation de tous les objectifs souhaités. Nous pourrions donc imaginer une participation financière augmentée de la part de l'Etat de Fribourg, sachant que la Confédération l'augmenterait également paritairement. Voilà donc ma question, M^{me} la Représentante du Gouvernement : cette situation, à savoir l'augmentation du financement du canton afin de bénéficier du soutien de la Confédération, est-elle prévue dans le budget 2024 ? Constatant la difficulté pour les personnes concernées par la formation professionnelle continue pour un public d'adultes peu qualifiés, j'espère que votre réponse sera positive.

Le groupe Le Centre prend acte de ce rapport.

Hayoz-Helfer Regula (*VEA/GB, SE*). Ich habe keine Interessenbindungen zu diesem Thema. Den Bericht über die Verbesserung der beruflichen Weiterbildung für gering- oder unqualifizierte Erwachsene hat die Fraktion Grünes Bündnis studiert und diese dankt für die detaillierte Ausführung. Gerne werde ich zu einigen Punkten meine Gedanken mitteilen, es sind ähnliche oder gleiche Gedanken wie diejenigen meiner Vorredner Emonet und Genoud.

Der Bericht zeigt klar auf, dass die Förderung von gering- oder unqualifizierten Menschen eine Notwendigkeit ist. 15 Prozent, das haben wir jetzt schon zweimal gehört, 15 Prozent der erwerbstätigen Erwachsenen haben keine ausreichenden Lese- und Schreibkenntnisse. Um diesen Personen eine Chance zu geben, sich mit einer Arbeit ein Leben in Würde zu ermöglichen, müssen sie genügend aus- und weitergebildet werden. Für diese Weiterbildungsangebote erhält der Kanton die finanzielle Unterstützung, das haben wir jetzt schon zweimal gehört. Und auch hier lautet meine Frage: Warum hat der Staatsrat die Beiträge noch nicht erhöht? Oder hat er dies noch vor, sodass die Bundesbeiträge auch voll ausgeschöpft werden können?

Der zweite Gedanke ist - das hat auch Herr Emonet schon angetönt - Wie können wir diese Personen erreichen? Betroffene Personen können nur minimal schriftlich kommunizieren. Auch gibt der Bericht an, dass diese Menschen oft die digitale Barriere nicht überwinden konnten. Wie will der Staatsrat diese Menschen erreichen? Die neu geschaffene Plattform

beinhaltet nämlich gerade Lese- und digitale Kompetenz. Wie kommen diese Menschen zur Information, dass es gerade für sie geeignete Weiterbildungsmöglichkeiten gibt? Ist es nicht auch sinnvoll, Herr Emonet hat dies auch bereits gefragt, die Arbeitgeber mit ins Boot zu holen? Werbung auf dem Arbeitsplatz durch den Arbeitgeber. Grosse Hoffnungen setze ich auf die Revision des kantonalen Gesetzes über die Erwachsenenbildung und das daraus entstehende Konzept. Zudem hoffe ich sehr, dass dem Konzept dann auch Taten folgen.

Für den ausführlichen Bericht bedanke ich mich.

Wüthrich Peter (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec le sujet du rapport. Je prends la parole pour le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Nous avons pris connaissance de ce rapport qui nous paraît très complet et fort intéressant, et nous tenons à en remercier les auteurs.

Il est clairement démontré que les mesures prises ou proposées sont très favorables pour le public cible, qui représente environ 15% de la population concernée, c'est-à-dire presque 30'000 personnes. De plus, l'étude confirme que les mesures visant à perfectionner les compétences de base permettent aussi de diminuer le recours à l'aide sociale, sachant que 61% des personnes bénéficiant de l'aide sociale sont peu formées.

Deux commissions ont élaboré des recommandations, qui seront bientôt soumises au Conseil d'Etat. Il s'agira de tenir compte de ces recommandations lors de la révision de la loi cantonale sur la formation des adultes.

La Confédération, via le SEFRI, nous alloue l'année prochaine plus de 500'000 francs. Les cantons sont tenus de mettre le même montant à disposition. Il est important que notre canton prévoie les moyens adéquats afin de ne pas risquer de voir partir ces subventions vers d'autres cantons. La comparaison intercantonale nous apprend que le canton de Fribourg a moins investi ces dernières années que la moyenne suisse. Par exemple, en 2021, la moyenne suisse se situait à 3.30 frs par adulte, tandis que Fribourg n'investissait que 2.30 frs. Ce n'est certes que 1 franc, mais en pourcentages, cela représente 30% de moins que la moyenne suisse.

Avec cette remarque importante quant au financement, et dans le cadre du budget, je termine mon intervention.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei und habe keine Interessenbindungen in diesem Geschäft.

Der vorliegende Bericht bietet eine Bestandesaufnahme und eine Übersicht über die bestehenden beruflichen Weiterbildungsangebote und Wege dazu für erwachsene Menschen in unserem Kanton mit gering- oder unqualifizierten schulischen und/oder beruflichen Voraussetzungen. Ich möchte die guten Hinweise meiner Vorrednerinnen und Vorredner nicht wiederholen, jedoch auf einen wichtigen Punkt hinweisen, welcher uns aufgefallen ist. Die Rückmeldung aus dem europäischen Vergleich nennt vor allem auch Sprachschwierigkeiten, welche für eine Verbesserung für eine berufliche Weiterbildung eliminiert werden müssten. Dieser Schwerpunkt der Aus- und Weiterbildung für erwachsene Menschen mit gering- oder unqualifizierten Voraussetzungen, welche unsere Sprache nicht so gut beherrschen, sollte auch in der Schweiz mit unseren vier Landessprachen in diese Richtung erfolgen, also Förderung der Kenntnis unserer Landessprachen. Das würde sicher auch Fortschritte bringen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dankt dem Staatsrat für den vorliegenden Bericht und nimmt diesen zur Kenntnis.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Par ce postulat, les député-e-s Gaétan Emonet et Eliane Aebischer ont souhaité qu'un rapport concernant le développement de la formation professionnelle continue pour le public adulte peu qualifié soit établi. Vous l'avez reconnu, et je vous en remercie, ce rapport est relativement étendu. Il nous a permis non seulement de répondre aux questions relevées dans le postulat, mais aussi de communiquer plus largement sur les missions et les prestations que nos services réalisent et qui sont souvent encore insuffisamment connus.

Les impacts de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo) ont été explicités, et cela implique de nombreux défis à relever. A cet égard, le canton de Fribourg s'implique intensivement afin d'améliorer la situation liée aux compétences de base pour les adultes. Au vu des éléments développés dans ce rapport, force est de constater que de nombreuses prestations ont été développées ces dernières années afin d'accompagner et de soutenir les adultes peu ou pas qualifiés du canton dans le domaine des compétences de base, en particulier grâce au financement du SEFRI. J'en veux pour preuve la mise en place du chèque formation de 500 frs - nous en distribuons à peu près entre 15 et 20 par mois - ou encore l'ouverture du portail d'entrée en compétences de base pour adultes (CBA). Vous aurez aussi pu prendre connaissance du programme cantonal, qui est construit de manière structurée et pertinente : la stratégie est claire, les objectifs sont fixés, ce qui nous permet d'aller de l'avant dans un cadre précis. Le canton de Fribourg entreprend le maximum pour que nos projets et ceux du SEFRI puissent accompagner le public visé et lui éviter le recours à l'aide sociale ou à d'autres mesures d'aide.

Le député Emonet a demandé mon avis sur l'investissement que représentent ces aides : pour moi aussi, c'est un investissement ; ce n'est pas une dépense puisque cela permet d'éviter d'autres frais pour l'Etat, par exemple l'aide sociale. Et puis, c'est dans le cadre de la révision de la loi cantonale que l'on s'attellera désormais à assurer des garanties et des niveaux d'aide suffisants.

M. Genoud, grâce à la présidence de l'Université Populaire que vous assumez, vous êtes un des partenaires de cette formation des adultes et je vous en remercie. Nous comptons aussi beaucoup sur ces institutions, comme l'association "Lire et Ecrire", pour nous aider dans cette mission, et je pense que le travail est fait en collaboration très pertinente et très efficace.

M^{me} la Députée Hayoz-Helfer a demandé comment ces personnes obtiennent des informations. Les collaboratrices et collaborateurs du Service de la formation professionnelle traversent le canton, vont voir les services sociaux dans tous les districts pour faire la promotion. Effectivement, on peut toujours faire mieux, toujours faire plus, mais la question est pertinente parce qu'elle implique effectivement que nous envoyions des émissaires dans tous les districts, dans les entreprises, pour mettre ces mesures en évidence. Nous faisons notamment de la promotion également dans les journaux et sur les réseaux sociaux. Ce concept de promotion et d'information est clair et je pense qu'il est important. Effectivement, souvent, les personnes visées n'obtiennent pas facilement les informations qui nous sont demandées.

Le SEFRI nous octroie des subventions. Le canton Fribourg essaie de suivre, mais ce n'est pas qu'une question d'argent. Il s'agit aussi de valoriser le travail du personnel du Service de la formation des adultes, qui permet d'atteindre la participation paritaire de l'Etat. Ce Service s'applique à essayer de réorganiser ses équipes, pour fournir non pas seulement des prestations en argent, mais aussi des prestations en personnel, pour être à la hauteur des aides du SEFRI. Mais, effectivement, il y a toujours le cadre budgétaire qui nous impose d'être extrêmement stricts sur les soutiens que nous mettons à disposition.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, le Conseil d'Etat vous remercie d'avoir étudié ce rapport et vous remercie d'avoir pris acte des informations qui ont été apportées.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport 2022-DFAC-48

Soutien financier à la reconversion professionnelle d'adultes (Rapport sur le postulat 2021-GC-65)

Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**
Rapport/message: **16.05.2023** (*BGC octobre 2023, p. 3603*)

Discussion

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Je suis l'un des auteurs du postulat, mais je n'ai pas d'autres liens d'intérêts avec cet objet. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude envers le Conseil d'Etat et ses services pour la rigueur et l'exhaustivité de ce rapport. Sa clarté me permet d'aller droit au but, ce rapport mettant en effet en lumière une réalité incontestable : notre politique cantonale de soutien à la formation et à la reconversion nécessite une refonte urgente. Les crises successives après le Covid et l'inflation impactent notre population. Le marché de l'emploi subit des transformations radicales, fragilisant les emplois moins qualifiés. Certains acteurs sont quant à eux en cruel manque de main-d'œuvre. Face à ces réalités, une évidence s'impose : il est temps d'agir. Je peux illustrer cela à la lueur de trois exemples, mentionnés d'ailleurs dans ce rapport :

- > Il n'est pas acceptable, alors que des apprentis ou des étudiants cherchent du soutien, qu'ils se le voient refusé parce que l'augmentation du coût de la vie n'est pas prise en considération.
- > Il n'est pas acceptable, pour un adulte indépendant, de toujours tenir compte des revenus de ses parents dans la décision d'octroi d'une bourse.
- > Il n'est pas acceptable, alors que certains secteurs crient leur besoin en personnel et que des emplois disparaissent, que les personnes de plus de 40 ans soient limitées à des prêts et ne puissent obtenir des bourses.

Mais il est impératif qu'en complément des dispositifs tels que "Viamia" pour le conseil de carrière - qui sont les premiers jalons de ce changement de paradigme, d'ailleurs également évoqués dans le précédent rapport -, nous soutenions davantage la reconversion professionnelle de celles et ceux qui subissent de plein fouet les mutations du marché du travail et qui n'ont

pas les moyens de financer leur reconversion. Le Conseil d'Etat évoque un impact financier considérable pour de telles mesures. Mais n'oublions pas qu'une personne qui décroche du marché du travail, faute de pouvoir entamer une reconversion, et finit durablement à l'aide sociale, aura un impact financier encore plus considérable pour les collectivités publiques.

Ne l'oublions pas non plus, Chers Collègues, que sans une économie saine, nous ne pouvons pas avoir une société saine. Et sans une société saine, l'économie ne le restera pas longtemps. L'emploi, comme la formation, est l'une des clés d'une société saine. Alors oui, cela vaut la peine d'investir dans la formation, et le plus grand mérite de ce rapport, c'est de nous donner les bases concrètes pour agir dans la bonne direction. C'est pourquoi nous avons déposé une motion pour demander la révision de la loi sur les bourses et les prêts d'études, qui obtiendra, je l'espère, le soutien du Conseil d'Etat. Car la formation, c'est un investissement dans notre avenir. Et en définitive, tout le monde y gagne. Notre canton regorge de talents, donnons-leur la chance de briller.

Cela étant dit, je vous invite à prendre acte de ce rapport.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Bei dem vorliegenden Geschäft habe ich keine Interessenbindungen anzumelden. Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte und danke dem Staatsrat für den Bericht.

Die Bildung ist unsere Hauptressource, lebenslanges Lernen ist zentral. Heute üben die allerwenigsten Menschen während ihrem ganzen Leben den gleichen Beruf aus. Lernen, sich weiterbilden, umschulen - das alles kennt kein Alter. Die Bildung ist der Schlüssel, um Armut zu verhindern, und die Bildung ist der Weg, um das Potential der Bevölkerung auszuschöpfen, wettbewerbsfähig zu bleiben, und die Umschulung kann auch ein Weg sein, um dem Fachkräftemangel in den verschiedenen Branchen entgegenzuwirken.

Der Kanton Freiburg ist einer von 22 Kantonen, welche die Harmonisierung von Ausbildungsbeiträgen beschlossen haben, wobei wir in Bezug auf die Stipendien grosszügiger sind als dies in der Vereinbarung vorgesehen ist. So können diese fünf Jahre länger, nämlich bis 40 Jahre beantragt werden. Dies ist sicher als sehr positiv zu bewerten. Da die Stipendien denjenigen Menschen zugutekommen sollen, die sie auch dringend nötig haben, ist das Prinzip der Subsidiarität sicher angemessen. Wenn aber so wie im Extrembeispiel des Staatsrats eine 39-jährige Person, die selber Kinder hat, für ihr Gesuch die Steuerveranlagung ihrer Eltern beilegen muss - der Grosseltern ihrer Kinder, notabene -, kann dies zumindest schon sehr irritierend sein.

Nebst den Stipendien und Darlehen stehen weitere, sehr gute Angebote zur Verfügung. Noch bis Ende 2024 können Personen über 40 Jahre von *viamia* profitieren, einer nationalen Dienstleistung; dies ist eine berufliche Standortbestimmung. Sollte *viamia* in absehbarer Zeit auslaufen, begrüßen wir den Willen des Staatsrates, die Weiterführung von *viamia* auf eigene Rechnung, also auf Kantonsrechnung, zu prüfen.

Der Kanton stellt über-30-jährigen Personen, welche sich umschulen lassen wollen, kostenlos eine Laufbahnberatung zur Verfügung. Die langen Wartezeiten von über zwei Monaten für die Laufbahnberatungen müssen aber unbedingt reduziert werden. Dazu habe ich zwei Fragen an den Staatsrat: Ist das neue Laufbahnzentrum an der Route des Arsenaux gleichbedeutend mit einem Ausbau des jetzigen Angebots und kann davon ausgegangen werden, dass die Wartezeiten so verkürzt werden und dass auch das Angebot für Deutschsprachige zufriedenstellend ist?

Wir begrüßen auch den Willen des Staatsrats, das Gesetz für die Berufs-, Studien- und Laufberatung zu überarbeiten und so weitere Schritte zu gehen. Zahlreiche Branchen sind vom Fachkräftemangel betroffen. Es muss in unser aller Interesse sein, alle Menschen, die gewillt sind, sich umzuschulen und weiterzubilden, so rasch wie möglich wieder in den Arbeitsmarkt zu integrieren. Was hier investiert wird, kommt in Form von geringeren Sozialausgaben und höheren Steuereinnahmen mehrfach zurück.

Wir danken dem Staatsrat, dass er diesen unterstützenden Weg von betroffenen Personen weitergeht, und nehmen Kenntnis vom Bericht.

Stöckli Markus (*VEA/GB, SE*). Ich spreche in Namen der Fraktion Grünes Bündnis und habe keine Interessenbindungen zu deklarieren, ausser meiner persönlichen Erfahrung, dass ich im Alter von 40 Jahren eine zweite Ausbildung machen durfte, welche mich weitere 23 Jahre bei höchster Motivation und Zufriedenheit im Berufsleben gehalten hat.

Mit bestem Dank für die umfassenden Informationen betreffend Unterstützungsmöglichkeit und tatsächlich erfolgter finanzieller Unterstützungen für die berufliche Umschulung Erwachsener nehmen wir Kenntnis vom vorliegenden, informativen Bericht. Besonders folgende Fakten haben unser Interesse geweckt: Stipendien können nur bis 40 Jahre und subsidiär unter Beteiligungspflicht der Eltern vergeben werden. Sie gehen zu 70 Prozent an Personen bis 25 Jahre; diese sind leicht rückläufig. Hingegen nehmen die Stipendien für Personen von 29 bis 40 Jahren stetig zu. Ab 40 Jahren schliesslich können rückzahlungspflichtige Darlehen beantragt werden. Diese nahmen in den letzten Jahren stetig ab, weil wohl der Gedanke, sich zu verschulden, eine grosse Hemmschwelle beinhaltet. Um der Bevölkerungsgruppe der Über-40-Jährigen

gerecht zu werden, wurde das Projekt *viamia* als Beratungsinstrument ins Leben gerufen, welches mit 80 Prozent durch den Bund finanziert wird. Dieses Angebot wird rege genutzt.

Obwohl der Staatsrat diese Entwicklungen anerkennt, werden ihr im Bericht keine konkreten Massnahmen entgegengestellt. Wir stellen alsdann fest, dass Umschulungen gerade für Personen der Altersgruppe ü40 ein grosses Bedürfnis darstellen. Wir gehen davon aus, dass dies einerseits auf Faktoren wie rasante Veränderungen der Arbeitswelt, Beschäftigungsrückgang bei einst erlernten Berufen, Rückkehr nach einer Familienpause oder berufliche Neuorientierung alleinerziehender Personen zurückzuführen ist. Berufstätige Personen im Alter zwischen 40 und 50 Jahren sehen noch 15 bis 25 Jahren Erwerbstätigkeit entgegen, was weit über dem Durchschnitt der schweizerischen Treue zum Arbeitsplatz oder sogar zum erlernten Beruf steht. Um diese künftigen, wertvollen Arbeitskräfte im Erwerbsprozess zu halten, ist ihnen besondere Aufmerksamkeit zu schenken. Dazu könnten sich beispielsweise drei konkrete Massnahmen eignen:

Erstens: Erhöhung der Altersschwelle zum Stipendienbezug auf 50 Jahre. Gerade bei einem Wechsel in diesem Altersbereich stehen finanzielle Mittel nicht unmittelbar zur Verfügung und müssen zuerst erarbeitet werden. Wie der Staatsrat in seinem Bericht ausführt, erhöht eine qualifizierte Ausbildung die Chance auf dem Arbeitsmarkt und fördert deren Integration. Um der Arbeitslosigkeit im Alter oder gar der sich anbahnenden Altersarmut entgegenzuwirken, nimmt die Erwachsenenbildung und Umschulung eine zunehmend wichtige Dimension ein.

Zweitens: Kostengünstige beziehungsweise unentgeltliche Angebote für Wiedereinsteigerinnen oder niederschwellige Ausbildungen *on the job*. Crashkurse, wie sie gerade im Kanton Bern für Lehrpersonen ohne entsprechende Ausbildung organisiert und angeboten werden, sollten vor allem für systemrelevante Arbeitsplätze weitsichtig an Ausbildungsinstitutionen in Auftrag gegeben werden. Als Beispiel zu erwähnen wären Arbeitsplätze in der Langzeitpflege, welche aufgrund der demographischen Entwicklung die Pflegeinstitutionen in echte Bedrängnis bringen werden. Innovation war ein Gesprächspunkt in der September-Session. Gerade auch im Aus- und Weiterbildungsbereich benötigen wir flexible, kreative und konstruktive Lösungsansätze, um dem Leitsatz "Lebenslanges Lernen" gerecht zu werden.

Drittens: Das Projekt Weiterbildungsoffensive der SKOS, welches die Förderung der Sozialhilfebezügler begünstigen soll, ist aktiv weiterzuerfolgen und gar zu intensivieren.

Zum Schluss freut uns zu lesen, dass durch die sehnlichst erwartete Einführung der Ergänzungsleistung für Familien die Situation von Alleinerziehenden und kinderreichen Familien, welche besonders von Armut betroffen sind, verbessert und der sozialen Ausgrenzung entgegengewirkt werden soll.

Mit diesen Bemerkungen und Anregungen nimmt die Fraktion des Grünen Bündnisses Kenntnis vom vorliegenden Bericht.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste remercie l'administration et le Conseil d'Etat pour son rapport, qui nous laisse cependant un goût véritablement amer en bouche, puisqu'au final, le message que nous livre le Conseil d'Etat est, mine de rien, assez sombre, sans donner véritablement de pistes ni de solutions.

Le message central est le suivant : si vous avez plus de 40 ans et vous souhaitez vous reconverter, eh bien, on ne fait rien, on ne vous propose rien, on vous propose potentiellement des cacahuètes. Le Conseil d'Etat donne bien sûr toute sa sympathie aux gens de plus de 40 ans qui veulent se reconverter, mais cela ne suffit pas. Tout ce qui est bourses et subsides s'arrête en effet à 40 ans, et pour les prêts, c'est un maximum de 30'000 francs pour l'ensemble de la formation. Ca ne laisse donc en tout cas pas la possibilité à une personne qui demande un prêt, au-dessus de 40 ans, de se reconverter de manière sereine. Il y a là, à mon sens, un véritable manque, puisque depuis la crise sanitaire, depuis aussi les réflexions sur la pénibilité de nombreux métiers dans lesquels les personnes ne peuvent plus continuer à partir d'un certain âge du fait de la dureté de ce travail-là, eh bien, le Conseil d'Etat n'a pas de stratégie pour ces personnes-là. Et finalement, sur qui se repose-t-on ? On se repose sur les communes avec l'aide sociale ou alors sur la chance - et c'est terrible de le dire -, la chance que ces personnes pourraient avoir d'être détectées par l'assurance-invalidité (AI) et de bénéficier d'une aide de l'AI pour éviter de tomber à l'aide sociale derrière. La symbolique que nous donne le Conseil d'Etat est franchement problématique.

Le groupe socialiste prend donc acte de ce rapport, tout en regrettant que le Conseil d'Etat n'établisse pas une réelle stratégie pour la reconversion professionnelle. Dans le rapport, à la page 12, il dit que la limite d'âge de plus de 40 ans pour les subsides devrait être augmentée, mais cependant, on n'a pas de réponse sur ce qu'entend faire le Conseil d'Etat dorénavant. A nouveau, c'est le Grand Conseil qui donne l'impulsion avec la motion déposée par le collègue Michellod, et je crois qu'à nouveau, c'est le Grand Conseil qui est le moteur pour faire avancer ce genre de dossiers, alors que le Conseil d'Etat devrait avoir le *lead* sur une question aussi importante que celle-ci, pour éviter de laisser les gens de plus de 40 ans au bord du chemin.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Comme vous l'avez lu dans le rapport, les différentes questions posées au Conseil d'Etat par les député-e-s Besson-Gumy et Michellod portaient sur les deux thèmes principaux suivants : tout d'abord les subsides de formation, soit les bourses et les prêts d'études, et ensuite la formation des adultes, soit le conseil et le bilan de carrière ainsi que la reconversion professionnelle.

Pour ce qui est des subsides de formation : en ce qui concerne les bourses d'études, le budget à disposition se situe à quelque 11 millions de francs par an. Peuvent en profiter toutes les personnes en formation post-obligatoire, et ce jusqu'à l'âge de 40 ans. Dans le Concordat intercantonal, ces bourses sont octroyées jusqu'à 35 ans ; donc on voit que Fribourg est là plus généreux que les autres cantons. Cette prestation est accordée sous condition des ressources, ce qui signifie que non seulement la situation financière de la personne en formation est examinée, mais également celle de ses parents. Effectivement, dans la mesure où les moyens financiers de l'Etat sont limités, il est important pour nous que les sommes à disposition soient attribuées en priorité aux familles les plus démunies. Les différentes statistiques contenues dans le rapport révèlent que les personnes de moins de 25 ans sont les principales bénéficiaires de bourses d'études. Les individus dès 30 ans ne représentent qu'un très petit pourcentage. En termes de bourses d'études, le Conseil d'Etat a mis l'accent sur l'accès à une formation initiale plutôt que d'offrir une reconversion à des personnes déjà formées. Ces dernières peuvent effectivement profiter d'autres prestations, provenant par exemple de l'assurance-chômage ou invalidité. Quant aux prêts qui sont accordés sans intérêts, y ont recours essentiellement les personnes en formation à partir de 25 ans. Le nombre d'octrois est particulièrement important chez les 30 ans et plus. Même si l'idée de s'endetter peut constituer un frein pour certaines personnes, l'option du prêt offre néanmoins l'opportunité d'accomplir une formation qui permet souvent de meilleures perspectives professionnelles et un bon retour sur investissement en termes de revenu à moyen terme.

Le deuxième thème était la formation des adultes. Le Conseil d'Etat est conscient que la formation des adultes et les reconversions professionnelles ont pris une dimension très importante récemment. Dans ce contexte, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes dispose d'un secteur post-obligatoire et carrière très actif, très demandé, et ce secteur dispose de plusieurs prestations spécifiques dédiées aux adultes. Vous avez d'ailleurs cité notamment "Viamia", qui rencontre un énorme succès et qui, je dois le dire, est très apprécié. Cette prestation permet aux 40 ans et plus de faire un bilan d'employabilité, est gratuite et permet de réaliser une analyse de la situation professionnelle pour chacune et chacun. Par ailleurs, toute personne suivant un cursus de formation dans le but de se préparer à un examen professionnel fédéral de type brevet ou diplôme bénéficie d'un remboursement fédéral de 50% de sa formation. En outre, pour les personnes plus faiblement qualifiées, les formations dans le domaine des compétences de base pour adultes sont également partiellement financées. Dans certaines situations, l'aide sociale peut accorder des contributions à une formation initiale, à une formation continue ou à un perfectionnement professionnel. Vous le voyez, il y a plusieurs acteurs, il y a tout un réseau d'acteurs pour soutenir de différentes manières toutes les personnes demandeuses. Le Conseil d'Etat rappelle qu'en matière de formation des adultes, selon la loi fédérale sur la formation continue, l'Etat de Fribourg agit en complément à la responsabilité individuelle et aux formations mises en place par les entreprises. Par conséquent, le secteur privé a également un rôle important à jouer en ce qui concerne le niveau de formation de son personnel.

Der Kanton Freiburg ist sich dessen bewusst und hat die Herausforderungen im Bereich der Bildung angenommen. Er hat sowohl auf der Sekundarstufe II, berufliche Grundbildung und allgemeinbildende Sekundarschulen, als auch auf der Tertiärstufe, Universitäten und Hochschulen, beträchtliche Summen in diesen Bereich investiert und tut dies auch weiterhin. Die Gesamtheit der auf kantonaler Ebene eingeführten Massnahmen soll jedem Menschen den Zugang zu einer nachobligatorischen Ausbildung ermöglichen, die seinen Wünschen und Fähigkeiten entspricht und gleichzeitig ein Leben unter menschenwürdigen Bedingungen ermöglicht.

Der Staatsrat lädt den Grossen Rat ein, von diesem Bericht Kenntnis zu nehmen.

Je souhaite encore donner quelques explications complémentaires aux questions qui ont été posées. Tout d'abord, M. le Député Michellod, vous avez relevé ces trois points importants : l'augmentation du coût de la vie dans les critères d'octroi, l'exigence ou non de tenir compte du revenu des parents et améliorer encore plus le soutien aux reconversions professionnelles. Et, comme vous l'avez dit, cela sera évidemment traité lors de la discussion sur votre motion, et j'espère que nous pourrions remettre tous ces thèmes sur la table à ce moment-là. Je vous remercie pour cette motion, qui nous permettra peut-être d'avoir des actions concrètes pour améliorer la situation.

M. le Député Baeriswyl, vous reprenez un petit peu les mêmes éléments que le député Michellod. C'est vrai que les critères d'attribution sont à analyser pour le futur. Il faut dire aussi que la subsidiarité, c'est la base du Concordat intercantonal sur les bourses d'études et nous devons respecter ce Concordat.

Oui, les demandes en reconversion professionnelle pour les plus âgés explosent et nous devons développer toutes sortes de solutions pour absorber les demandes. Nous devons à la fois augmenter notre caisse à outils et aussi l'étoffer par différents moyens de soutien, parce que les demandes qui nous sont faites sont évidemment très multiples et très diverses.

Le déménagement à la route des Arsenaux ne va absolument pas prêter les moyens qui sont mis à disposition pour les alémaniques. Au contraire, ils seront même augmentés : on verra qu'en termes d'espace et de possibilités d'accueil, la situation sera améliorée. Différentes propositions ont été faites par les députés et elles sont effectivement bonnes pour nous. Nous sommes intéressés à les analyser, nous pourrions y revenir lors de l'étude de la motion.

Enfin, à l'attention de M. le Député Kubski : ce n'est pas vrai, on ne fait pas rien ; c'est incorrect de le dire, notamment pour toutes les personnes engagées pour soutenir celles et ceux qui souhaitent une reconversion professionnelle. Chaque année, 11 millions de francs sont mis à disposition pour ces gens. Et puis, il faut aussi préciser qu'à la base, les bourses ne sont pas prévues pour la reconversion professionnelle, mais pour la formation initiale. Mais au vu des demandes, nous devons adapter aussi notre mission. C'est ce que nous faisons, et nous pourrions revoir tout ça, effectivement, dans la préparation de la réponse à la motion de M. le Député Michellod.

Avec ces informations, je vous remercie d'avoir pris acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport 2023-DFAC-10 Pour plus d'efficacité des mesures d'aides en milieu scolaire (Rapport sur le postulat 2021- GC-148)

Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**
Rapport/message: **26.06.2023 (BGC octobre 2023, p. 3859)**

Discussion

Sudan Stéphane (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts avec le dossier : je suis directeur d'école, enseignant au CO et copostulant. Le groupe Le Centre a analysé attentivement le rapport du Conseil d'Etat faisant suite au postulat "Pour plus d'efficacité des mesures d'aides en milieu scolaire".

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat et les auteurs pour le rapport concis (7 pages) sur le postulat. Nous relevons la conscience du Conseil d'Etat quant à la multiplication grandissante de la complexité des difficultés rencontrées dans les classes par l'équipe pédagogique dans son ensemble.

Si l'on peut saluer la mise en place de différents moyens afin d'accompagner les élèves et les enseignants dans la vie scolaire, il est primordial de ne pas rester figés. En effet, les situations évoluent de manière rapide, à l'instar de notre société et des cellules familiales.

Je ne reviendrai pas sur les moyens accompagnant les FLS, les élèves bénéficiant de compensations des désavantages, les HPI, ainsi que la flexibilisation des MAO et MAR, qui apportent une certaine marge de manœuvre aux directions et enseignants spécialisés. Le manque de personnes formées reste cependant un obstacle important à la bonne marche de ces services.

Les solutions à disposition des directions d'école concernant les mesures urgentes et graves ne sont malheureusement pas toujours présentes. Les mesures SED et unités mobiles permettent une amélioration temporaire de certaines situations, mais n'avoir qu'une classe-relais francophone n'est simplement pas suffisant. La partie alémanique en ayant une à disposition, proportionnellement, la partie francophone devrait en avoir au minimum trois. Exemple concret : dans mon établissement, un élève dysfonctionnant gravement se trouve sur une liste d'attente en sixième position depuis mai dernier. Or, il n'y a que cinq places en classes-relais, toutes déjà occupées. Avec un peu de chance, il sera admis en cours d'année mais aura eu le temps de dégrader le groupe classe et pousser les enseignants dans leurs derniers retranchements. D'où ma question au Gouvernement : à quand une classe-relais francophone supplémentaire dans le canton afin de pouvoir agir dans les temps et à bon escient ?

Placer les directions au centre du processus, comme préconisé par le rapport, est une excellente solution qui offre une vision d'ensemble de la situation au sein d'un établissement et permet une coordination des moyens et des ressources mis en œuvre pour apporter de l'aide aux élèves et à l'équipe enseignante. La direction a en effet une vue sur tous les réseaux existants et peut faire intervenir le bon médicament au bon moment. L'augmentation du taux des directeurs décidé par un mandat du Grand Conseil au printemps va dans ce sens et permettra aux directions de consacrer le temps nécessaire à l'évaluation de ces situations de plus en plus complexes.

Mais, seule, la Direction ne peut être efficace et encore moins efficiente. Le programme "travailleur social", mis en place et loué d'ailleurs par le Conseil d'Etat dans sa communication aux médias, est une ressource indispensable pour faire face aux nouveaux et nombreux défis du bon fonctionnement de la scolarité. Quelle n'est donc pas ma surprise, voire mon agacement, d'apprendre que le Service de l'enseignement obligatoire de langue française doit décider, pour des raisons budgétaires 2024,

de geler une partie des engagements déjà planifiés en 2024 et aller ainsi à l'encontre du mandat donné par le Grand Conseil. Il serait donc impossible de déployer cette ressource le plus rapidement possible, au plus tard en 2024, comme prévu. Cela imposerait ainsi à l'Inspectorat de trouver des aménagements provisoires dans les différents arrondissements scolaires, des solutions intermédiaires qui ne seraient bénéfiques pour personne.

Les TSS seraient certainement redistribués et l'efficacité diluée sur différents secteurs, ce qui engendrerait une énorme dépense en énergie pour un résultat qui serait, au final, loin de l'efficacité recherchée par notre mandat. Je demande donc au Conseil d'état de poursuivre cette mise en place annoncée et de respecter ainsi le mandat donné par le Grand Conseil le 6 octobre 2021.

Continuons à respecter ces délais en engageant, comme prévu, les 16 EPT restants en 2024 et finalisons cette ressource identifiée comme nécessaire au bon fonctionnement de notre école fribourgeoise.

Le TSS est en effet une solution qui a l'avantage de servir de répondant privilégié auprès des élèves, auprès des différents services d'aides inter-directions de l'Etat, et une porte d'entrée plus aisée et appréciée dans les familles, mieux perçue par cette population que les directions d'école, symboles de l'autorité.

D'ailleurs, le rapport dont nous parlons aujourd'hui se termine ainsi, je cite : "Le Conseil d'Etat rappelle qu'il a mis la priorité sur la mise en œuvre du concept TSS pour répondre à la demande du Grand Conseil visant à améliorer le climat scolaire". Quand on a décidé de construire un escalier dans une maison, le bon sens veut que l'on en termine la réalisation avant de projeter un ascenseur !

Si le mandat, l'instrument le plus contraignant à la disposition du législatif, n'est pas respecté, quels sont les autres moyens de transmettre une mission urgente au Conseil d'Etat ?

Nous attendons également avec intérêt le rapport prévu sur cette efficacité que le Conseil d'Etat nous transmettra à l'été 2024, et c'est donc sur ces considérations que le groupe le Centre a pris acte de ce rapport.

Hayoz-Helfer Regula (VEA/GB, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin selber seit vielen Jahren Lehrperson. Mit Aufmerksamkeit haben wir von der Fraktion Grünes Bündnis den Bericht über mehr Effizienz bei schulischen Unterstützungsmassnahmen gelesen - vielen Dank dafür.

Der Bericht zeigt gut auf, dass es rund um die obligatorische Schule viele Akteurinnen gibt, die bei Schwierigkeiten helfen, die Situation für alle zum Positiven zu verändern. Dass alle diese Akteurinnen an einen Tisch sitzen und in einer Arbeitsgruppe ihre Probleme und Zusammenarbeit besprechen, finde ich einen guten Ansatz. Bitte laden Sie dazu aber alle Beteiligten ein, aufgeführt sind nicht alle.

Die Lehrperson ist die erste Person, die aufgrund ihrer Beobachtung eine Unterstützungsmassnahme beantragt. Sie muss also eine minimale Schulung erhalten, um überhaupt zu wissen, welche Unterstützungsmassnahmen es im Kanton Freiburg gibt und in welchen Fällen welche Massnahme angebracht wäre. Es ist klar, dass sie keine Diagnose erstellen kann und darf. Darüber informiert zu sein, welche Massnahmen es gibt und in welchen Fällen welche Fachperson unterstützt, ist aber wichtig und angebracht.

Durch die Einführung der Schulsozialarbeit wurde glücklicherweise eine Stelle geschaffen, die, kaum eingeführt, nicht mehr aus der Schullandschaft wegzudenken ist. Im gleichen Atemzug mit der Schulsozialarbeiterin nennt der Staatsrat auch die Schulmediatorin als Koordinationsstelle innerhalb der Schule. Nun gibt es keine Schulmediatoren an Deutschfreiburger Schulen. Hat der Staatsrat vor, diese Stelle auch in Deutschfreiburg einzuführen?

Schlussendlich laufen alle Fäden bei der Schuldirektion zusammen. Sie soll unter anderem flexibel die Stunden für niederschwellige Massnahmen verwalten können. Das würde bedeuten, dass sie auch Unterstützung auf Verdacht und nicht nur auf Diagnose vergeben könnte. Diese, wie andere Massnahmen auch, stehen und fallen mit der Anzahl gesprochener Stunden. Wie kann die Schuldirektion flexibel Stunden verteilen, wenn die Stunden gerade mal reichen, um wirklich prekäre Situationen zu unterstützen? Dies hat Herr Sudan vorhin auch schon gesagt, es fehlt an Unterstützungsmassnahmen und gesprochenen Stunden.

Der Bericht sagt auch, dass in Zukunft die Förderung einer ganzheitlichen Pädagogik... konkret soll ein Unterricht erteilt werden, der die Verschiedenartigkeit und Heterogenität des Klassenverbands berücksichtigt, ohne jedoch zu einem individualisierten Unterricht zu führen. Von einer wirklich inklusiven Schule in Freiburg sind wir aber noch weit entfernt, und in meinen Augen geht es weit über den zweiten Zyklus hinaus, wenn wir von Inklusion sprechen. Oder ist eine ganzheitliche Pädagogik zu rechtfertigen, wenn im 1. und 2. Zyklus die Klassenzusammensetzung heterogen ist, die Jugendlichen im 3. Zyklus in Klassen je nach Punktezahl im Zeugnis eingeteilt werden? Andere Kantone, wie beispielsweise Basel-Stadt, sind da viel weiter. Ich finde es sehr sinnvoll, wird diese Massnahme der ganzheitlichen Pädagogik für den Zyklus 1 bis 3

geprüft. Weiter ist zu hoffen, dass wir gut laufende Schulsysteme in anderen Kantonen anschauen und von ihren Erfahrungen profitieren.

Lepori Sandra (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Je rappelle que les postulants se souciaient du rythme frénétique de la société et des répercussions que celle-ci a sur les familles et la bonne marche des écoles. Dans sa réponse de mars 2022, le Conseil d'Etat partage le constat des postulants. Pour rappel, le postulat a été fractionné. Nous avons accepté le fractionnement en mai. Le volet relatif à l'établissement d'un catalogue de mesures et celui demandant la révision du système de dotation des SLPP ont été rejetés parce que selon le Conseil d'Etat, toutes les dispositions légales sont en place pour la mise en œuvre harmonieuse des meilleures conditions d'études dans les lois topiques et les règlements. De plus, on nous informe que les normes "Macheret", vieilles de 30 ans, ont été remplacées par de nouvelles directives le 1^{er} janvier 2022. Heureusement !

Le Conseil d'Etat a accepté par contre de faire un rapport pour expliciter les pistes d'amélioration et la coordination de ces mesures. Dans ce rapport, le Conseil d'Etat a soulevé des problématiques pertinentes, comme le regroupement de certaines mesures, énumérées en détail, leur fonctionnement et leur coordination. Le fait que les compétences soient partagées entre la DFAC et les communes génère une certaine complexité, de même que la multiplication des intervenants pour un même élève. Les services de l'enseignement tentent de mettre la direction de l'établissement au centre, comme nous l'avons dit tout à l'heure. Toutefois, on sent bien que ce n'est pas toujours possible et rien d'autre qu'un effort en ce sens n'est proposé.

Concernant la pénurie d'enseignants spécialisés, un nouveau master a été ouvert en 2022 et permettra, je l'espère, de répondre à ce besoin. Le Conseil d'Etat énumère aussi trois mesures afin d'améliorer la situation, qui sont pertinentes, et deux axes d'amélioration, pertinents eux aussi.

Par contre, la problématique de l'accès à certaines mesures nécessitant un diagnostic établi par un expert - ce diagnostic prend du temps - n'est pas résolue. En réponse aux parents qui désiraient que leurs enfants soient plus performants à l'école, le Conseil d'Etat botte en touche en disant que tant que l'élève atteint le niveau 4 du système de dotation, rien de plus ne peut être fait. A mon avis, un enfant peut atteindre la note 4 et avoir quand même un problème, qu'il va compenser autrement mais au prix de nombreux efforts. Il peut donc atteindre cette note mais continuer à être en souffrance. L'école devrait mieux écouter les parents qui souhaitent non pas avoir un enfant plus performant, selon les termes du Conseil d'Etat, mais qui soit simplement plus épanoui à l'école. C'est quand même un aspect important.

De manière générale, ce rapport démontre que la problématique a été entendue et que des solutions ont été mises en place et le seront encore à l'avenir. Outre les deux points que j'ai évoqués précédemment, ce rapport répond de manière pertinente au postulat.

Savoy Françoise (PS/SP, SC). Je m'exprime ce matin au nom du groupe socialiste. Je déclare mes liens d'intérêts : je suis adjointe de direction au Cycle d'orientation de Marly et je suis maman de trois enfants scolarisés. J'ai pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat et je l'en remercie.

La journaliste Ariane Dayer écrivait au sujet de l'école suisse romande que "l'école est obèse" : obèse de ses missions, obèse de ses préventions, obèse de ses réseaux. Qu'en est-il de notre école ?

Si les mesures d'aide renforcées et les mesures d'aide ordinaires permettent une école fribourgeoise inclusive, et je reprends les propos de Regula Hayoz-Helfer, elles ne peuvent être qu'accompagnées d'une baisse des effectifs de classes, particulièrement dans les classes à exigences de base, au sein desquelles nous retrouvons bon nombre d'élèves avec un statut type MAR, MAO ou au bénéfice de compensations des désavantages.

Dans une classe à exigences de base, en 2023, dans notre canton, nous pouvons avoir 16 élèves, dont 3 aux bénéficiaires d'une MAR relevant de l'enseignement spécialisé, 6 élèves MAO, c'est-à-dire des élèves avec des fragilités cognitives importantes, et des élèves dyslexiques, dyscalculiques, des enfants n'ayant pas eu ou que très peu d'école, et des élèves, vos enfants peut-être, qui œuvrent à atteindre les objectifs du Plan d'étude romand.

Je partage une des conclusions du rapport : la promotion de la pédagogie universelle doit être encouragée, chaque enfant doit être accueilli dans sa diversité. Si la mission première des enseignantes et enseignants doit être celle d'enseigner, celle-ci ne peut être envisagée, pour le bien de chaque enfant, sans une diminution des effectifs de classes.

Le service éducatif itinérant et l'arrivée des travailleurs sociaux en milieu scolaire répondent aux besoins des élèves et rappellent au corps enseignant que sa mission première est celle d'enseigner, d'apporter une instruction.

Enfin, dans son introduction, le présent rapport relève que des mesures d'aide ont été mises en place au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles problématiques dans les écoles.

Une problématique relevée par bon nombre de direction d'école est le comportement d'enfants se trouvant aux portes de la délinquance. Les classes-relais répondent-elles suffisamment à ces situations qui péjorent le climat scolaire ? Ont-elles

suffisamment de place ? Les mesures SES (soutiens éducatifs et sociaux), prévues pour 2024, apporteront sans doute un soutien aux directions d'école, mais qu'en est-il réellement des enfants dans les classes ?

Il est primordial et impératif de soutenir la médiation et le travail social en milieu scolaire. Les établissements scolaires ont besoin des deux !

Après plus de 15 ans au sein d'une direction d'école, je tiens à relever que les mesures d'aide sont plus visibles, plus structurées, et dans ce sens, elles sont, selon moi, plus efficaces. Mais ne perdons pas de vue que toutes les écoles n'ont pas les mêmes besoins et qu'une adaptation au "cas par cas" doit être prise en compte.

Notre école serait-elle devenue obèse ? Ma réponse est non. Nos établissements scolaires sont agiles, imaginatifs, réactifs. Nous devons leur faire confiance et leur donner les moyens d'être des écoles de qualité.

Mäder-Brühlhart Bernadette (VEA/GB, SE). Die vermehrt schwierigen Schulsituationen an unseren Schulen sind dem Staatsrat bewusst, und der Wille zur Unterstützung ist da, wie wir dem Bericht entnehmen dürfen. Zahlreiche Massnahmen werden bereits umgesetzt und die Suche nach weiteren Strategien läuft auf Hochtouren, was sehr zu begrüßen ist. Es gibt in diesem Bereich zwei Punkte, die mich besonders interessieren.

Erstens, die Schulsozialarbeit: Am Schluss seines Berichts erinnert der Staatsrat daran, dass er der Umsetzung des Schularbeiterkonzepts Priorität eingeräumt habe, um der Forderung des Grossen Rates nach einer Verbesserung des Schulklimas nachzukommen. Gleichzeitig scheint nun aber geplant zu sein, vom parlamentarischen Auftrag und seiner Etappierung abzuweichen und statt der für das Jahr 2024 vorgesehenen Schaffung von 16 SSA-Stellen nur deren 8 im Budget vorzusehen. Dies ist ein Widerspruch, wie er grösser kaum sein könnte!

Genau wie Kollege Sudan bin auch ich perplex und frage mich, ob es überhaupt möglich ist, dass ein konkreter und zeitlich klar formulierter Auftrag vom Parlament nachträglich nach finanziellen Prioritäten angepasst werden kann und wenn ja, bei wem diese Kompetenz liegt. Ich bin der Meinung, dass es ganz klar die Pflicht des Staatsrats ist, den vom Grossen Rat beschlossenen Auftrag unverändert ins Budget 2024 aufzunehmen.

Der zweite Punkt ist der Aufbau einer frühzeitigen Betreuung. Die vorschulische Prävention ermöglicht einen bestmöglichen Eintritt in die Schule, wie der Staatsrat selber schreibt. Diese Aussage kann man nicht genug betonen. Sie sollte aber nicht nur ein Schwerpunkt sein, über den nachgedacht werden sollte, sondern der dringend prioritär behandelt werden muss, denn zahlreiche Schwierigkeiten in den Schulen könnten dadurch verhindert werden. Ein Teil dieser Prävention betrifft auch fremdsprachige Kinder, die unsere Sprache bei Kindertageeintritt nicht oder kaum beherrschen und dann Sprachunterricht benötigen.

Bereits im Jahr 2016 haben unser ehemaliger Kollege André Schneuwly und ich in einem Postulat die Förderung des Erwerbs der Lokalsprache von fremdsprachigen Kindern vor dem Eintritt in den Kindergarten verlangt. Von verpflichtenden Massnahmen für die Eltern hat der Staatsrat damals abgesehen. Ich bin persönlich auch sieben Jahre später nach wie vor der Meinung, dass hauptsächlich die Eltern für die Erziehung und das Wohl ihrer Kinder verantwortlich sind und sie diese Verantwortung auch wahrnehmen müssen. Es sollte doch auch in unserem Kanton möglich sein, die Eltern zu einer Mitarbeit vor Schuleintritt verbindlich zu verpflichten. Schliesslich geht es ja auch um das Wohl ihrer Kinder. Es versteht sich von selbst, dass die Gemeinden dafür entsprechende Angebote schaffen müssten. Die Gemeinden Düdingen und Murten gehen hier mit gutem Beispiel voran und verfügen bereits über ausgearbeitete ganzheitliche Konzepte. Solche Konzepte sollten auf kantonaler Ebene unterstützt, weiterentwickelt und dann vor allem auch koordiniert werden. Die Vorschulzeit muss dringend im ganzen Kanton mit gezielten Angeboten und Verpflichtungen erweitert werden, damit alle Eltern erreicht werden können. So könnten zwar nicht alle Schwierigkeiten in den Schulen verhindert, aber zumindest doch wesentlich vermindert werden.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime à titre personnel et déclare mon lien d'intérêt : je suis enseignante au Cycle d'orientation d'Estavayer depuis fort longtemps. Je ne tiens pas à répéter tout ce qui a été dit, mais j'avais envie de reprendre certains éléments du rapport et d'apporter, comme certains et certaines de mes collègues, un point de vue du "terrain".

Comme mes préopinants, je salue la qualité de ce rapport, qui dresse un constat assez fidèle de la réalité. Je trouve toujours impressionnante la liste des mesures mises en place, étape par étape, afin que l'école fribourgeoise évolue en lien avec les changements de notre société et les demandes pour plus d'inclusion. Cette évolution a toujours été et reste possible grâce au large soutien du monde politique et de celui de la population fribourgeoise. Qu'ils en soient ici remerciés.

De plus, je suis en partie d'accord avec les quelques mesures proposées pour améliorer la situation, surtout celles qui visent à donner plus d'autonomie aux acteurs du terrain. Que les directions d'établissement puissent obtenir de meilleures informations sur les processus et plus d'autonomie dans la gestion des mesures MAO-MAR me paraît indispensable.

Et puisque plusieurs axes d'amélioration sont encore en réflexion, il me semble primordial d'insister sur celui du développement d'une prise en charge précoce et de la socialisation des tout petits. Il faut absolument mieux informer les

parents, voire mieux les accompagner et, en parallèle, accentuer la détection et la prise en charge précoces, non seulement des enfants souffrant de TSA (troubles de la sphère autistique), mais aussi d'autres enfants pouvant présenter des troubles de la socialisation. On peut espérer que toutes ces mesures en amont permettront d'améliorer le parcours scolaire et, *in fine*, le bien-être des enfants.

Quand on voit l'augmentation des difficultés des enfants et des adolescents à s'adapter à l'école, cela doit forcément nous questionner, que l'on soit parents, professionnels de l'école ou, comme nous tous, politiques. Depuis quelques années déjà, on constate un changement de paradigmes, où l'on voit l'école s'adapter de plus en plus aux élèves, pour le bien de tous bien sûr, avec en parallèle de plus en plus d'enfants qui eux ne peuvent plus s'adapter à l'école. J'ai ici une pensée particulière pour les enfants et les adolescents qui développent une phobie scolaire. Le rapport ne les mentionne pas vraiment, mais ces cas sont aussi en augmentation et inquiètent grandement les parents, les enseignants, et jusqu'aux Justices de paix lorsqu'ils leur sont signalés.

Permettez-moi encore de soulever une objection lorsqu'il est dit dans le rapport que l'augmentation des troubles spécifiques de l'apprentissage n'est due en fait qu'à une meilleure identification. Très sincèrement, j'ai beaucoup de mal à y croire quand on voit "l'explosion", pardon du mot, des mesures de compensation de désavantages qui sont toutes la suite logique du diagnostic d'un professionnel. Le nombre d'élèves qui ont droit à un tiers-temps supplémentaire, à une relecture particulière des consignes, à des documents en A3, à utiliser des pense-bêtes pendant les évaluations ou qui sont équipés d'un ordinateur en classe, ne fait qu'augmenter. Dans mon école, 7% des élèves sont équipés d'un ordinateur en classe et travaillent quasiment exclusivement avec cet outil. Pourquoi ? Parce que pour eux, tenir un crayon et écrire est quasiment devenu mission impossible. Les directions, en collaboration avec les enseignants, mettent tout cela en place, et cela prend du temps et de l'énergie. Une piste de réflexion pour améliorer cette prise en charge des élèves serait non pas comme le dit le rapport d'augmenter le nombre de collaborateurs pédagogiques spécialisés pour soutenir les enseignants, mais bien d'abaisser le nombre d'élèves par classe et de donner du temps supplémentaire de décharge aux enseignants titulaires, par exemple pour gérer ces réseaux d'intervenants.

Avant de conclure, j'aimerais encore relever une phrase du rapport qui rappelle un rôle essentiel de l'école et notamment du cycle d'orientation : celui de "préparer l'élève à une transition harmonieuse avec les hautes écoles, les apprentissages et le monde professionnel". Je sais qu'un certain nombre des mesures citées dans ce rapport sont aussi reconnues dans les écoles professionnelles. Mais on peut légitimement se poser la question des possibilités d'application dans le monde de l'entreprise.

En conclusion, il faut se réjouir de la volonté du Conseil d'Etat et de la DFAC d'aller de l'avant pour une meilleure efficacité des mesures d'aide et d'évaluer tout ceci dans un rapport attendu l'été prochain. On peut toutefois regretter que la nouvelle stratégie cantonale de la médecine scolaire, citée dans le rapport comme une ressource supplémentaire, soit actuellement en cours d'élaboration avec une date prévue pour son déploiement à l'automne prochain.

Schwander Susanne (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Ich spreche in meinem Namen. Ich habe keine Kinder mehr an der Schule, bin aber am Thema Schule immer noch sehr interessiert.

Inklusive Schule - Inklusion zu jedem Preis? frage ich mich da. Andere Kantone, wie zum Beispiel der Kanton Zürich, sind von diesem System bereits wieder zurückgerudert und eröffnen wiederum Spezialklassen, dies insbesondere, da alle begleitenden Massnahmen zu wenig gegriffen hatten. Ich habe selber in meinem Freundeskreis Kinder, die spezielle Bedürfnisse haben. Diese waren froh um den Eintritt in eine Spezialklasse. Es hat sie sehr entlastet, denn in der Regelklasse waren sie trotzdem immer die Aussenseiter.

Zu stark ist auch die Überbelastung der Lehrpersonen. Lernen wir also auch von den Kantonen, die das System bereits wieder ändern. Fahren wir unsere Schulen und ihre Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter nicht gegen eine Wand.

Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Ce rapport sur postulat explique - et vous l'avez également relevé - toute la complexité du système des mesures d'aide. Cette complexité est due à trois facteurs :

1. De nouvelles mesures d'aide se sont, à plusieurs reprises, rajoutées aux précédentes. C'est donc devenu un mille-feuilles - et je rejoins là la thématique de l'obésité évoquée par la députée Savoy - indigeste. Ce rapport nous a permis de revoir toute l'organisation. En cela, cela a été très intéressant.
2. Les compétences sont partagées entre plusieurs acteurs.
3. Nous avons aussi recours à des partenaires externes au milieu scolaire.

Die Koordination der Fördermassnahmen liegt in der Verantwortung der Unterrichtsämtler und der Schulleitungen. Die Unterrichtsämtler erarbeiten und verwalten Leitfäden, Empfehlungen oder Richtlinien zu Fördermassnahmen.

Ces documents précisent les publics-cibles, les procédures, les compétences des diverses intervenantes et des divers intervenants ainsi que les responsabilités à chaque niveau hiérarchique. Le rapport sur postulat décrit différentes mesures

d'aide et souligne qu'en plus de ces informations, des dispositifs ont été créés pour assurer la cohérence et la coordination entre toutes ces mesures. On peut citer notamment la création d'un bureau de coordination et de pilotage regroupant les mesures d'aide ordinaires (MAO) et les mesures d'aide renforcées (MAR). Ce bureau a été mis en place à la suite de la cantonalisation des services d'intégration, qui a eu lieu le 1^{er} août 2019.

L'élaboration du concept TSS a été l'occasion de préciser les rôles des professionnels qui interviennent dans le cadre scolaire. Peut-être, puisque je parle des TSS, un mot au député Sudan : vous connaissez les processus budgétaires. Ce n'est pas le Service de l'enseignement obligatoire de langue française qui a décidé de l'octroi des EPT de TSS. C'est le Conseil d'Etat qui a dû prioriser. Jusqu'ici, il y a eu, sur les 46 demandés par le mandat, 38 EPT de TSS déjà octroyés. Il a été en outre prévu de réorganiser le rythme de l'octroi des EPT pour permettre de palier une énorme urgence de cette rentrée 2023, qui était l'ouverture des classes à la rentrée. Nous avons en effet dû octroyer 77 EPT, ce qui est absolument exceptionnel car c'est le double de ce que nous octroyons d'habitude. Il y a déjà 46 EPT de TSS dans nos écoles fribourgeoises si l'on tient compte des TSS déjà engagés précédemment dans les communes. De plus, la médiation est toujours active. Les écoles ne sont donc pas démunies. Nous avons simplement dû revoir le rythme en raison de l'urgence de l'ouverture des classes.

Les collaborations au sein des établissements scolaires ont été définies, tout comme la coordination au niveau des arrondissements, qui sera effective au plus tard lors de la rentrée scolaire 2024. Au niveau cantonal, il est aussi prévu de nommer une coordinatrice ou un coordinateur, dont la mission sera de suivre les besoins des écoles et de faire le lien avec le groupe de pilotage.

Le rapport explique également que la multiplication des intervenantes et intervenants est parfois nécessaire à l'analyse des besoins des élèves ou aux décisions qu'il convient de prendre. Conscients que cette multiplication rend nécessaire une bonne coordination entre les personnes impliquées, les services vont renforcer les directions d'école dans leur rôle central, notamment pour les différentes mesures d'aide dispensées au sein des établissements.

Der Bericht erwähnt auch, dass der Mangel an Schulischen Heilpädagoginnen und Heilpädagogen zu Schwierigkeiten bei der Anwendung bestimmter Fördermassnahmen führen kann. Im Bereich der Ausbildung würden bereits Überlegungen angestellt, die von einer Arbeitsgruppe mit einem ständigen Mandat weiterverfolgt werden, um dem Personalmangel in diesem Bereich entgegenzuwirken.

Enfin, le rapport se termine sur différentes mesures proposées pour clarifier encore l'organisation des mesures d'aide. Trois mesures sont déjà prévues : le renforcement des informations à la disposition des directions d'établissement et la clarification des processus, la mise sur pied d'un nouveau pilotage des mesures sous la responsabilité de la DFAC, et enfin le renforcement de l'autonomie de la direction d'école dans la répartition des unités des mesures d'aide, ordinaires ou renforcées, pour les classes et les élèves, sous la surveillance cantonale de l'inspectrice scolaire ou de l'inspecteur scolaire, responsable de veiller à l'égalité et l'équité de traitement de tout le monde.

D'autres éléments sont mentionnés, tels que la promotion de la pédagogie universelle ou encore un développement plus vaste des offres de prévention préscolaire, qui permettent d'accompagner les parents démunis face à l'éducation de leurs enfants.

Pour répondre à la question du député Sudan au sujet d'une classe-relais supplémentaire, nous sommes en train de réfléchir à l'ouverture d'une telle classe francophone, mais nous devons nous assurer que c'est la bonne solution. Il s'agit en effet souvent de situations très complexes, qui seraient plutôt du ressort d'autres partenaires d'accompagnement des jeunes et des enfants. Nous travaillons également à l'augmentation des places ailleurs que dans les classes-relais. Cela se fait en collaboration avec mon collègue directeur de la DSAS, Philippe Demierre car c'est un enjeu partagé entre nos deux directions.

Mesdames les Députées Lepori, Savoy et Rodriguez, vous avez relevé la complexité des demandes qui nous arrivent, des besoins. Les mesures, nous en sommes persuadés, sont toujours évolutives et perfectibles. Nous essayons le plus possible de rendre ces mesures individualisées, adaptées à chaque cas, à la fois aux élèves et aux écoles.

Madame la Députée Mäder-Brühlhart, vous relevez l'importance du climat scolaire. C'est effectivement l'élément central de notre soutien : garantir un climat scolaire sain, sûr et protégé est essentiel pour évaluer l'apprentissage. En termes de phobie scolaire, c'est, pour nous, un élément très important.

Plusieurs députés ont relevé l'aide aux plus jeunes. La détection précoce est à nos yeux essentielle. Tout se joue souvent avant l'entrée à l'école. Nous travaillons là-dessus mais aussi sur une certaine forme de formation à la parentalité. C'est également un élément important. On voit qu'aujourd'hui, il est difficile d'être parents d'ados et de jeunes enfants, tout comme il est difficile d'être enseignantes et enseignants, nous en sommes persuadés.

Madame la Députée Schwander, vous avez évoqué l'école inclusive. Dans le canton de Fribourg, nous ne parlons pas d'école inclusive mais d'école à visée inclusive. Notre but n'est pas d'inclure à tout prix tous les élèves. Nous avons différents moyens. Le but de l'école fribourgeoise est que chaque enfant puisse aller, a priori, dans l'école de son village ou l'école de son quartier. Nous mettons tout en œuvre pour qu'il puisse le faire. Si ce n'est pas possible, nous avons d'autres mesures.

Nous avons des institutions de pédagogie spécialisée, d'autres moyens pour que ces enfants puissent être scolarisés. L'école à visée inclusive concerne des cas qui ont été expertisés par des professionnels. Cela implique moins de 3% des élèves, c'est-à-dire à peu près 900 enfants dans les écoles fribourgeoises. On confond souvent cette école à visée inclusive avec d'autres problématiques qui sont les troubles du comportement. Cela est une autre mission, ce sont d'autres moyens, d'autres mesures. Nous sommes conscients qu'elles existent, mais l'école à visée inclusive ne doit pas être mise à mal par ces autres catégories de difficultés, également très importantes pour nous, car elle fonctionne.

Sur ces réponses et ces informations, je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat 2023-GC-66

Introduction d'un Pass culturel cantonal

Auteur-s:	de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV) Dietrich Laurent (Le Centre/Die Mitte, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles
Dépôt:	06.03.2023 (BGC mars 2023, p. 942)
Développement:	06.03.2023 (BGC mars 2023, p. 942)
Réponse du Conseil d'Etat:	29.08.2023 (BGC octobre 2023, p. 4180)

Prise en considération

Dietrich Laurent (Le Centre/Die Mitte, FV). Je rappelle mes liens d'intérêts : je suis en charge de la culture à la Ville de Fribourg et président du Club Culture du Grand Conseil.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour la réponse détaillée à ce postulat. Nous en sommes cependant très moyennement satisfaits. Je vais relever deux aspects.

La première partie de la réponse à ce postulat fait un état très complet des mesures disponibles, notamment dans le canton du Valais. Il y est établi que la demande est extrêmement importante et qu'il y a un grand intérêt pour ce Pass culturel. Certains sujets discutés au niveau régional sont par ailleurs déjà venus à la commune de Fribourg. Le besoin semblait donc avéré.

Alors *quid* de la deuxième partie de la réponse du Conseil d'Etat ? Celle-ci dit que finalement, l'Etat ne va pas s'engager, en tout cas pas de manière active. De manière réactive, très bien, on attend volontiers des propositions, mais on n'a de toute façon pas de moyens. C'est un peu ce qui ressort de la réponse du Conseil d'Etat, qui propose par ailleurs le rejet de ce postulat.

A nos yeux, cela est insatisfaisant. Un service de la culture d'un canton se doit d'impliquer les acteurs, les institutions, et doit être si possible fédérateur. Que l'on se repose par exemple sur une association ou sur les institutions culturelles, je veux bien. La promotion culturelle, la politique culturelle impliquent aussi que l'Etat s'investisse dans les dossiers.

Par conséquent, nous vous recommandons de soutenir ce postulat. Je me réjouis d'entendre le débat à ce sujet.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une ville qui a un musée, une bibliothèque, des salles de spectacles et bien entendu une saison culturelle.

En tant que président du Club des communes, je vous informe que son comité s'est penché sur cet élément. Il prend acte de la réponse du Conseil d'Etat, mais demande au moins que si une démarche est entreprise, il est nécessaire que les milieux compétents en mains des communes soient intégrés et consultés, soit les milieux culturels, touristiques, économiques, politiques. Il demande également que leur avis soit pris en compte.

Je m'exprime maintenant au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Dans ce postulat, les auteurs demandent quelque chose de très simple : étudier l'introduction dans le canton d'un abonnement culturel cantonal tel que celui développé dans le canton du Valais. Cet abonnement incitera les détenteurs à découvrir d'autres lieux culturels dans notre canton et pourquoi pas ailleurs. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat prend l'exemple central sur lequel se baserait cet abonnement : il parle de l'agenda culturel du canton du Valais, qui a visiblement une longueur d'avance sur le canton de Fribourg dans ce domaine. En effet, les institutions partenaires comme le public passent par la même plateforme pour annoncer et accéder à toutes les manifestations culturelles de leur canton. Ce serait déjà un pas important pour notre canton.

Il est encore dit que les premiers échos sont prometteurs et que l'abonnement amènerait une circulation des publics entre les lieux culturels. Ainsi, à la lecture de ces éléments, on se dit que tout est parfait, que cela va aller. On se dit que le potentiel de succès d'un abonnement général type "Abobo" (nom de l'abonnement culturel valaisan) dans le canton de Fribourg existe. On pense à la circulation que cela générera et au gain que le public et les acteurs de ces réseaux en retireront. Mais à la fin, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de refuser ce postulat.

La majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux n'est pas d'accord avec cela. Il va accepter ce postulat. Si le canton ne soutient pas cela, il passe à côté de sa mission qui consiste à regrouper tous les acteurs culturels sur une seule plateforme. C'est une tâche cantonale.

Ainsi, au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous demande d'accepter ce postulat. Nous ne demandons pas d'argent au canton, mais une étude de faisabilité d'un abonnement culturel et d'une plateforme qui réunit tous les éléments culturels et, pourquoi pas, rajouter les éléments sportifs et les autres manifestations.

Thévoz Ivan (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce sujet, n'étant pas une personne qui fréquente assidûment le milieu culturel de notre région.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est majoritairement contre l'étude d'un Pass culturel cantonal. Nous pensons qu'il est nécessaire que les acteurs du monde culturel se mettent eux-mêmes autour d'une table pour la réalisation d'une telle étude. Le fait qu'une analyse soit effectuée par l'Etat et non par les praticiens de la culture crée le risque que ce projet n'ait point de valeur car, comme il est souvent dit, ce qui ne coûte rien, ne vaut rien. Prenez l'exemple du "Magic Pass" : ce sont les milieux économiques et touristiques qui ont pris la peine de relever leurs manches pour créer cet abonnement, aujourd'hui fortement utilisé par le public et donc économiquement rentable.

Il est également mentionné que la loi sur les affaires culturelles est en cours de révision et qu'il est souhaitable que les services de l'Etat se penchent sur la question d'un abonnement culturel favorisant l'accès à la culture.

Il y a néanmoins, dans notre groupe, une minorité qui souhaite que l'Etat étudie le développement d'un Pass culturel tel que celui réalisé en Valais. Il amènerait un aspect positif aux milieux culturels de notre canton. Comme quoi, le groupe de l'Union démocratique n'est pas toujours opposé au soutien à la culture, même si ces milieux ne nous sont rarement favorables.

Le groupe de l'Union démocratique est partagé sur la question et laisse donc la liberté de vote à ses membres.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Mes liens d'intérêts : je travaille à l'Office fédéral de la culture, dans la section "Participation culturelle" qui s'occupe de favoriser l'accessibilité à la culture et de notamment soutenir des projets tels que celui dont on parle aujourd'hui. En outre, ma compagne est présidente de l'"AG culturel", un projet d'accès à la culture pour les moins de 26 ans mentionné dans le rapport. Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Nous remercions les auteurs du postulat d'avoir fait cette proposition. Ils n'ont pas eu le courage ou l'audace de citer le nom de cet abonnement en Valais : il s'appelle "Abobo". Ce nom n'est effectivement pas très vendeur ; on peut donc comprendre pourquoi il n'a pas été mentionné directement. Cet abonnement ne concerne pas que les "Bobos" : il peut concerner l'ensemble du public culturel. Dans ce sens-là, c'est un élément très positif pour l'accès à la culture, pour la circulation du public culturel. Il faut savoir, à l'exemple du projet valaisan largement décrit dans la réponse du Conseil d'Etat, que ce type de projets n'est jamais viable économiquement. Il dépend de soutiens clairs et nets de la part des autorités pour favoriser l'accès à la culture. Favoriser l'accès à la culture est une tâche que nous avons en tant que collectivité publique. Il nous paraît donc extrêmement intéressant de prendre base sur l'exemple valaisan, et ceci sur deux éléments :

1. Le fameux agenda commun : Monsieur Morand, il existe déjà. Il s'appelle "In Situ". Il est en cours de développement. Il n'est certainement pas assez connu mais cela vaudrait la peine d'étudier, dans le postulat, comment "In Situ" peut être plus connu, plus solide et donner une base pour la création de ce Pass culturel.
2. La gestion de ce type de structures : qui pourrait le gérer ? Est-ce le rôle de l'Etat ? Certainement pas. Mais comment des organisations pourraient-elles être soutenues pour le faire ?

Notre groupe soutient donc la transmission du postulat. Nous avons pris note que le Conseil d'Etat serait prêt à donner des moyens. Nous voulons que ces moyens soient évalués. Nous aimerions savoir dans quel cadre il est possible de soutenir les milieux culturels. Ce sont en effet bien eux qui doivent être à l'origine et à la définition de ce modèle d'abonnement culturel.

Je vous invite donc, au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, à soutenir ce postulat.

Remy-Ruffieux Annick (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je prends la parole au nom du groupe Le Centre et n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet.

L'idée d'un Pass culturel, cela a été dit, est une excellente idée qui se base sur le modèle du "Magic Pass" pour les remontées mécaniques. Cela pourrait en effet changer tout le modèle économique des musées et autres lieux qu'il intégrerait, à l'instar

des résultats du "Magic Pass". Comme présidente d'une société de remontées mécaniques fribourgeoise, je peux vous assurer de la profondeur du changement que cela apporte. Cela va bien au-delà d'offrir un abonnement pour plusieurs endroits. C'est en effet toute une dynamique qui change et des opportunités qui s'ouvrent. On parle bien d'un modèle économique, ce qui englobe donc des notions d'entrepreneuriat, de dynamisme, d'agilité, d'intelligence commerciale. Il est donc nécessaire que ce soient les personnes directement concernées qui s'impliquent.

Pour une majorité du groupe Le Centre, le postulat demande à l'Etat de se substituer à l'économie. Les notions entrepreneuriales ne peuvent et ne doivent pas être remises à l'Etat. Pour que cela fonctionne, les acteurs de la culture doivent prendre cette opportunité à pleines mains et y travailler eux-mêmes en y apportant leurs connaissances pratiques du terrain. Le groupe Le Centre est donc convaincu de l'idée, mais mitigé sur le rôle que l'Etat doit y jouer. Il refusera majoritairement ce postulat.

Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet et je m'exprime en mon nom propre.

Les auteurs de ce postulat demandent au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'introduire un Pass culturel au sein du canton. Ils prennent en exemple le succès du "Magic Pass" et du Pass culturel valaisan. Sur le fond, je partage l'avis que la création d'un Pass culturel est une initiative extrêmement intéressante. Le succès du Pass culturel valaisan en est une preuve indiscutable et cela m'étonne même qu'avec cet exemple sous les yeux, rien n'ait été entrepris au sein de notre canton. La création d'une offre commune entre différents acteurs du même milieu, comme le "Magic Pass" ou encore le "Passeport Gourmand", qui d'ailleurs couvre plusieurs centaines de restaurants - il est donc possible de regrouper beaucoup d'acteurs - n'est pas nouvelle. Cela permet d'élargir la clientèle tout en réduisant les coûts. A quand d'ailleurs la création du "Magic Pass" regroupant les différents journaux ou quotidiens fribourgeois ? Ce serait, à mon avis, un succès incontestable.

Cependant, mon désaccord réside dans la question de l'initiative. Est-ce véritablement à l'Etat d'initier ce genre de projets ? A mon sens, cela revient à infantiliser les entreprises, les théâtres, les troupes ainsi que les diverses organisations culturelles, leurs directeurs et leurs directrices. Nous leur disons en quelque sorte que nous savons mieux qu'eux ce qui est bon pour leur développement. A mon avis, il incombe aux directeurs et directrices de ces organisations d'être innovants et de trouver des moyens d'améliorer leur offre s'ils le jugent nécessaire. L'Etat ne devrait pas prendre l'initiative de lancer de tels projets. Comme indiqué dans sa réponse, son rôle consiste plutôt à se tenir à disposition des acteurs privés si ces initiatives proviennent du secteur privé lui-même.

Le concept du Pass culturel est louable, mais s'il doit se concrétiser, cela doit être le fruit de la créativité et de l'initiative des acteurs culturels. S'ils estiment que c'est une bonne idée, ils agiront en conséquence. Si ce n'est pas le cas, ils ne le feront pas. En aucun cas, l'Etat doit intervenir à ce stade de la réflexion.

C'est pourquoi je voterai contre ce postulat. J'invite celles et ceux qui ont à cœur l'esprit d'entrepreneuriat à en faire de même.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts : je suis président et musicien de l'Orchestre de la Ville de Bulle et membre du comité du Club Culture du Grand Conseil. Je m'exprime ici au nom du groupe socialiste.

A la lecture de cette réponse, on voit à nouveau que la culture est le parent pauvre de la politique du Conseil d'Etat. On a un peu l'impression de vivre une forme de miracle et je n'avais pas vu un tel miracle depuis que j'ai lu le récit de Sainte Rosalie qui délivre Palerme de la peste.

Pourquoi un miracle ? Parce qu'en substance, le Conseil d'Etat nous dit qu'en Valais, il y a un Pass culturel, que celui-ci marche extrêmement bien et qu'il était une réponse efficace à la suite de la crise sanitaire. Il confère qu'il y a un vrai potentiel à Fribourg, que le "Magic Pass" fonctionne, que le Conseil d'Etat a le mandat de promouvoir l'accès à la culture à Fribourg. Mais tout à coup, on ne veut rien faire. Ce qui m'exaspère un peu dans cette réponse, c'est que le Conseil d'Etat n'assume pas sa position : il nous dit ne pas pouvoir entrer en matière, mais c'est plutôt qu'il ne le veut pas ! Bien sûr qu'il le pourrait puisqu'il a un mandat légal. C'est cela la différence. Monsieur Repond, vous parlez de la gastronomie, du ski. On ne peut pas comparer des choses incomparables. Il y a un mandat légal, donc dans la loi, qui impose au Conseil d'Etat de promouvoir l'accès à la culture. On ne peut pas comparer ces domaines-là. Le Conseil d'Etat a la possibilité de le faire, mais il ne le veut pas et n'assume pas sa position en affirmant qu'il ne le peut pas.

Il s'agit ici d'un postulat. La nature culturelle, très diverse, a besoin que l'Etat dans ce cas-là élabore un rapport, lui donne des pistes de solutions sur la base de ce qui se fait.

C'est pourquoi le groupe socialiste soutient l'idée d'un rapport relatif à un Pass culturel. Il soutiendra donc à l'unanimité ce postulat et vous prie d'en faire de même.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet et je parle en mon nom.

C'est une excellente idée et c'est une proposition qui compléterait les offres actuelles. L'élaboration d'une plateforme d'informations pour les activités culturelles et la mise en place d'un Pass ne peuvent être que favorables à la culture et au

divertissement de la population fribourgeoise. Le divertissement culturel, Chères et Chers Collègues, c'est aussi l'échange, la convivialité, l'ouverture d'esprit. La culture et le divertissement font partie de notre vie. C'est une ressource morale que le canton pourrait facilement apporter à la population fribourgeoise. En l'état, je n'ai trouvé aucun argument valable pour ne pas soutenir ce postulat. Cette proposition pour un Pass culturel n'amènerait que des avantages à la population, aux organisations, à l'économie et, je l'ai dit, au moral de la population et donc à sa santé. Aussi, je soutiendrai ce postulat.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Nous avons déposé ce postulat en nous inspirant du milieu des remontées mécaniques. Nous avons vu que ce "Magic Pass" avait eu un succès énorme puisque dans le canton de Fribourg, en 2016-2017, on ne comptait que 3'000 abonnements vendus alors que pour la période 2022-2023, il y en a eu 34'500. Les Valaisans ont eu cette idée. Ils se sont demandé pourquoi cela ne marcherait pas pour la culture puisque cela marchait pour les remontées mécaniques.

Passé ce stade, la comparaison s'arrête. Les remontées mécaniques ont toutes le même devoir, à savoir déplacer des personnes sur les montagnes. Elles ont les mêmes charges, les mêmes soucis, les mêmes rentrées. Cela était facile, d'autant plus qu'elles étaient déjà réunies en fédérations. Les milieux culturels sont des milieux éclatés en une multitude de branches, d'associations, de métiers, de lieux différents, dont les collaborations varient uniquement selon les projets. Leur demander de créer une faïtière, c'est s'assurer de l'échec de ce projet. Aucune de ces entités n'a les moyens, les connaissances et l'autorité pour fédérer tout ce qui fait vivre la culture dans notre canton. Il est donc indispensable d'impliquer un agent fédérateur qui a la légitimité de sonder tous les intervenants potentiels et d'analyser les résultats de ces sondages, un arbitre neutre et indépendant qui soit apte à fixer des tarifs acceptables par tous les membres du Pass culturel et à mettre en place un dispositif de redistribution équitable des revenus générés. Cet agent efficace et désintéressé ne peut être que l'Etat.

Rappelez-vous que le Grand Conseil a demandé la révision de la loi sur la culture. Le Service culturel est en train de procéder à cette révision, et pour réaliser ce travail, il consulte actuellement tous les acteurs du milieu culturel et met en place des *workshops*. Il dispose déjà d'une grande partie des informations nécessaires pour évaluer l'introduction d'un tel Pass culturel. C'est donc le moment de réaliser cette étude. Si nous ne la faisons pas maintenant, cette idée reviendra de toute façon car d'autres cantons sont en train de la mettre en place. Dans quelques années, cette idée s'imposera. Nous ferons dès lors comme les autres, mais les informations réunies actuellement ne seront plus d'actualité et il faudra recommencer le travail. Le canton de Fribourg a déjà réalisé la moitié du travail en mettant en place la plateforme "In Situ", qui donne justement une vue complète sur l'agenda. Ce "Magic Pass" ouvrirait l'offre culturelle à tous ses détenteurs et contribuerait à asseoir cette plateforme, inconnue pour l'instant. Il garantirait en outre sa pérennité. Je vous rappelle que nous payons déjà cette plateforme par l'intermédiaire du canton, de la Loterie romande, de certaines communes et associations de communes.

Certains craignent qu'un tel instrument entraîne des coûts. Or, le Pass culturel s'autofinancera comme le "Magic Pass" le fait. Certains y voient un risque d'augmentation des demandes de subventions. Je répondrai que ce Pass culturel entraînera au contraire l'achat de plus d'abonnements. Il générera donc plus de fonds privés. En outre, il est bon de rappeler que chaque franc investi dans la culture génère trois francs de valeur ajoutée selon une étude de la faculté HES de l'Université de Lausanne. Je vous rassure donc, l'art fait vivre notre économie.

En conclusion, ceux qui veulent faire vivre la culture, qu'ils votent pour ce postulat. Ceux qui veulent soutenir l'économie, qu'ils votent aussi en faveur de ce postulat. Il n'y a donc pas de raison de le refuser !

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Les auteurs du postulat demandent au Conseil d'Etat d'étudier l'introduction, dans le canton, d'un abonnement culturel cantonal tel que l'"Abobo" - le nom n'est effectivement pas très heureux - lancé en mai 2022 dans le canton du Valais sur le modèle du "Magic Pass". Dans notre canton, on compte déjà deux abonnements culturels ciblés : l'"AG culturel" pour les moins de 26 ans et la "Carte Culture Caritas" pour les personnes défavorisées. L'Etat a par ailleurs mis en place de manière intensive son programme "Culture & Ecole" pour les élèves.

Das Abobo ist in der Schweiz einzigartig und bietet Zugang zu 35 Kulturstätten im Wallis. Es wird im Vorverkauf zum Sonderpreis von 365 Franken angeboten, kann danach auf maximal 565 Franken ansteigen. Die gesammelten Beträge fliessen in einen gemeinsamen Topf und werden dann, je nach den im Laufe des Jahres erreichten Besucherzahlen, an die Kulturschaffenden weiterverteilt.

L'abonnement est dans sa première année de déploiement en Valais : ils n'en sont donc qu'au tout début, mais c'est prometteur. Le canton du Jura a mené de son côté une première évaluation qui indiquerait cependant que les acteurs culturels ne verraient pas l'intérêt d'un tel abonnement, à moins qu'il ne soit déployé à l'échelle intercantonale. D'autres cantons, avant tout romands, sont en réflexion mais il n'y a aucune planification précise actuellement.

Das Erfolgspotential für ein Generalabo vom Typ Abobo im Kanton Freiburg ist vorhanden, etwa für den Publikumsverkehr und -gewinn oder für die Vernetzung der Akteurinnen und Akteure. Es basiert auf der gemeinsamen und solidarischen Marketingaktion der Kulturschaffenden und Kulturunternehmen des Kantons. Dazu sollte eine Analyse der kulturellen

Angebote durchgeführt werden, seien diese interdisziplinär und vielfältig, zum Beispiel Magic Pass mit grossen, stark frequentierten Institutionen, aber auch sehr vielen kleinen Orten, einem breit gefächerten Publikum.

Ein wichtiger Aspekt dieser Analyse ist die Preisgestaltung, auf der ein solches Abonnement basieren würde mit den damit verbundenen finanziellen Risiken. Darüber hinaus sollte die interkantonale Dimension nach dem Vorbild der Studie des Kantons Jura berücksichtigt werden, zum Beispiel auf der Ebene des Kulturraums Westschweiz und Mittelland.

Le Conseil d'Etat estime qu'un tel projet repose en premier lieu sur l'engagement du terrain et sur un modèle économique propre. L'Etat et les communes, chargés de l'animation culturelle selon la loi actuelle, avec le concours de l'Union fribourgeoise du Tourisme ou la Promotion économique, peuvent accompagner les entreprises culturelles à mener une telle démarche. Dans le cadre la politique régionale NPR, des partenariats transversaux touchant au domaine touristique, avec une composante culturelle destinée à renforcer l'attractivité économique du canton, peuvent bénéficier d'un soutien. Une collaboration avec les services culturels et touristiques des communes et régions s'avère aussi indispensable. Vous voyez que ce n'est pas seulement une étude pour le canton ; le champ d'étude est très vaste.

J'aimerais revenir sur certains propos des députés. Monsieur le Député Morand, vous dites que le postulat ne coûtera rien à l'Etat. Cela n'est pas vrai. Un postulat coûte du temps, de l'argent, des ressources. Aujourd'hui, nous consacrons cet argent et ces ressources entièrement à la révision de la loi sur la culture. Dans le cadre de cette révision, le Pass culturel n'est pas un tabou. Il est aussi évoqué. Nous y travaillons déjà.

Monsieur le Député Thévoz, vous avez raison. En Valais, la demande est venue du terrain, dans le cadre d'un projet de transformation, pendant le Covid. L'Etat n'a été que l'accompagnateur. Il a fourni un montant de soutien mais il n'a pas été l'initiateur. Ce n'était pas à lui de pousser ce projet. Celui-ci est véritablement venu du terrain et des entreprises culturelles. A notre avis, c'est une condition *sine qua non* pour que cela marche. De plus, dans le canton de Fribourg, la culture n'est pas que le fait du canton. Il y a de multiples partenaires, notamment les communes, qui auraient aussi un rôle à jouer. La loi actuelle se base sur le principe de l'initiative privée et du rôle subsidiaire de l'Etat. Nous voulons maintenir cette manière de faire et cette répartition des tâches.

Actuellement, nous n'avons reçu aucune demande des acteurs culturels. Si cette demande vient, nous les accompagnerons, évidemment, mais nous ne voulons pas les forcer ni même étudier la chose avant que la demande nous parvienne. Au vu des éléments évoqués, l'Etat est disposé, comme je vous l'ai dit, à accompagner une initiative privée des entreprises culturelles et des autres acteurs économiques ou touristiques qui viserait la mise en place d'un tel abonnement. Il ne peut toutefois pas entrer en matière pour conduire un tel projet de son côté.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous propose de refuser le postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 61 voix contre 31. Il y a 4 abstentions.

Ont voté en faveur du postulat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 61.*

Ont voté contre:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 31.*

Se sont abstenus:

Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Rapport 2023-DFAC-18

Préparation des étudiants fribourgeois au test d'aptitudes AMS pour l'entrée en Section de médecine à l'Université de Fribourg (Rapport sur le postulat 2021-GC-206)

Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**
Rapport/message: **29.08.2023** (*BGC octobre 2023, p. 3875*)

Discussion

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce dossier. Je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

La problématique et les questions soulevées par notre collègue député Jean-Daniel Schumacher et ancien collègue Michel Zadory sont plus que pertinentes, d'autant plus qu'on se dirige sévèrement vers une pénurie diagnostiquée grave de médecins dans notre pays. Dans son rapport, le Conseil d'Etat, que je remercie d'ailleurs, était la problématique en traitant de la formation universitaire en Suisse, de la formation postgraduée, de la nécessité d'un *numerus clausus*, de la comparaison intercantonale, voire internationale, ainsi que des modalités alternatives au test AMS.

Il est rappelé qu'il y a deux manières de pouvoir accéder aux études de médecine, au niveau universitaire ou EPF, selon les exigences de celles-ci : soit par un test d'admission aux études de médecine, ou, comme à Genève, Lausanne ou Neuchâtel, en intégrant la filière en première année sans test, au bout de laquelle une sélection ou un tri d'exigences et d'aptitudes se fait. Le Conseil d'Etat conclut - ce que je peux accepter - que la solution des tests AMS reste adaptée, en particulier pour l'Université de Fribourg. Cela évite aux étudiants de perdre une année d'études ou de courir ce risque.

En expliquant la méthode et les outils à disposition pour la préparation de ce test, il est relevé et démontré qu'effectivement, les étudiants de langue alémanique ont davantage de facilité à y accéder, dans la mesure où les outils de préparation, bien que testés dans la langue de Molière, sont essentiellement produits par les méthodes et la linguistique de la langue de Goethe. En effet, la majorité des questions, tests et méthodes est achetée à des partenaires académiques de l'Allemagne voisine.

Dans l'information et l'orientation professionnelle proactive, il est aussi constaté que la pratique à l'intérieur des gymnases germanophones, francophones ou même tessinois est grandement différente. Un sondage auprès des étudiantes et étudiants donne quelques éléments intéressants qui devraient permettre d'orienter la façon d'élaborer, d'ajuster ou d'améliorer le contenu et l'accès à ce test. D'ailleurs, le point 5.5 du rapport liste les pistes d'amélioration identifiées qui pourraient être mises en place.

Le groupe Le Centre invite vivement le Conseil d'Etat et les professionnels du domaine à ajuster la méthode et ainsi à favoriser l'ensemble de la population estudiantine intéressée à pouvoir équitablement se préparer et s'engager dans les chaires de médecine de nos universités. Face à la grave pénurie de médecins annoncée - la presse en a encore fait état hier

-, l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants est clairement un enjeu et doit pouvoir se mettre en place en Suisse avec les partenaires. L'un des autres grands enjeux signalés, qui doit encore être résolu, est la capacité des disponibilités cliniques, toujours insuffisantes mais ô combien indispensables, dans le *curriculum* de la formation. Là aussi, le partenariat et l'innovation devraient être évoqués plus concrètement et engagés vers des solutions innovantes et interactives.

Si le rapport relève les pratiques et les problématiques, il n'apporte à mon sens pas de conclusions significatives et concrètes tendant vers des volontés, des orientations innovantes et des objectifs dans le temps. Prenant ma casquette d'entrepreneur, je le regrette, j'ai l'impression entre autres que la DSAS est également fortement concernée par cette thématique. Avec des objectifs concrets plus ambitieux, nous devrions arriver à atténuer, voire éradiquer à terme, je l'espère, la grave situation de pénurie de médecins au service d'une population toujours plus demandeuse et plus vieillissante. Il faudra certes un peu de temps, mais s'il vous plaît, avec l'ensemble des partenaires, il est de la responsabilité de l'Etat de mettre ceci en œuvre.

Le groupe Le Centre prend acte de ce rapport avec ces quelques remarques.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Senatsmitglied der Universität Freiburg.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a lu le rapport et prend position.

Les postulants critiquent la qualité de la préparation au test d'aptitudes AMS aux études de médecine à l'Université de Fribourg. Ils veulent que les étudiants francophones fribourgeois aient les mêmes chances que leurs camarades alémaniques.

So sehe ich es auch. In unserem doppelsprachigen Kanton sollen alle Freiburger gleich behandelt werden, egal ob französischer oder deutscher Sprache. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei bedankt sich für den Bericht und die Verbesserungsvorschläge. Ich zähle sie auf: Eine Webseite wird erstellt, ein zusätzliches Vorbereitungsmodul wird zur Verfügung stehen, die Erfolgsquote der Freiburger Gymnasiasten wird überwacht, eine Studie wird geprüft für die kostenlose Bereitstellung der offiziellen Testhefte für alle Bewerber.

Sehr geehrte Frau Staatsrätin, für uns ist der Bericht nicht zufriedenstellend. Diese Vorschläge tragen nur wenig zu einer Verbesserung bei, die Französisch sprechenden Bewerber bleiben benachteiligt. Nach wie vor sind wir der Meinung, dass die wichtige Übersetzung vom Deutschen in die französische Version ungenügend ist.

Le livret de préparation élaboré et utilisé en Allemagne a été traduit en français de manière maladroite.

Dies geht nicht. Heute werden an der Universität Freiburg beim Numerus clausus 80 Prozent von 120 verfügbaren Plätzen im Medizinstudium von Studenten aus den deutschsprachigen Kantonen besetzt. Ein grosser Teil dieser Studenten wird nach dem erfolgreichen Abschluss unseren Kanton Richtung Deutschschweiz verlassen. Dem Kanton Freiburg fehlen auch deshalb die nötigen Ärzte. Da muss man unbedingt vehement entgegenhalten.

Erlaubt mir, werte Kolleginnen und Kollegen, dass ich zum Auswahlverfahren heute noch einmal auf eine Idee zurückkomme: Für den Medizinberuf sind soziale Fähigkeiten und Einfühlungsvermögen erforderlich. Bräuchte es deshalb als Basis für die Auswahl der Studenten nicht eher ein Vorstellungsgespräch?

Zum Schluss noch eine Bitte: Wenn wir eine solch grosse Nachfrage für das Medizinstudium haben und uns überall Ärzte fehlen, müsste man doch die verfügbaren Studentenplätze erhöhen. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist gespannt, ob die erwähnten Vorschläge wirklich eine Verbesserung bringen werden.

Raetzo Tina (*VEA/GB, BR*). Je parle au nom du groupe VERT·E·S et alli·e·s. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet si ce n'est que j'ai suivi certains cours de médecine lors de mon bachelor à l'Université de Fribourg.

Premièrement, nous pensons que si un test sélectif doit être fait, il doit être passé avant l'entrée à l'université, comme c'est le cas actuellement à Fribourg. A Lausanne ou à Genève, les étudiants sont sélectionnés à la fin de la première année. Seuls les meilleurs passent et c'est vraiment un climat malsain. Les élèves sont en compétition, ne collaborent pas entre eux, et il faut se rendre dans les auditoriums une heure à l'avance si on veut avoir une place assise. A la fin, c'est une perte de temps et d'argent pour les personnes qui ne passent pas la première année. Cette situation n'est pas souhaitable dans notre université. On aimerait une proximité entre les enseignants et les élèves, ce qui est très apprécié. Aujourd'hui, nous soutenons cette philosophie.

Ma deuxième remarque concerne plutôt l'adéquation de ces tests AMS avec nos objectifs. Nous voulons former des médecins de famille, proches de leurs patients. On devrait élaborer des tests qui vont plutôt dans cette direction. Avec les tests AMS, nous testons des agilités intellectuelles, cognitives, mais pas les compétences sociales, à mon sens très importantes dans ces métiers-là. A défaut d'alternative aux tests proposés actuellement, nous tenons tout de même à saluer les mesures du Conseil d'Etat, qui souhaite renforcer la préparation à ces tests dans les gymnases fribourgeois, que ce soit en français ou en allemand. C'est vraiment important. C'est ce que demandaient les postulants à l'origine.

Finalement, on sélectionne trop - on l'a déjà entendu - mais aujourd'hui, c'est une réalité. Le constat est le suivant : on manque cruellement de médecins. Si vous allez dans les hôpitaux de périphérie, les médecins assistants viennent très souvent des pays voisins et on fait une formation ailleurs car on manque de médecins chez nous. Il faut donc ouvrir davantage de places dans les universités de médecine en Suisse et former davantage de personnes.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Mes liens d'intérêts : je suis médecin. J'ai fait cette vieille sélection il y a des dizaines d'années. Je forme maintenant des étudiants en médecine et des étudiants en formation postgraduée. C'est un peu grâce à ces élèves que je parle aujourd'hui.

Chères et Chers Collègues, je vous remercie de votre intérêt pour ce postulat que j'ai rédigé avec notre ancien collègue Zadory. Je rejoins beaucoup mes préopinants. J'aimerais cependant relever quelques aspects. Je remercie Madame la Conseillère pour ce long rapport détaillé. J'ai l'impression que les préliminaires sont un peu étendus et que la chute est un peu rapide, si vous me permettez.

Il est clair qu'une sélection est nécessaire. Il y a une certaine compétition entre les étudiants de médecine, qu'on le veuille ou non. Il en est de même dans tous les pays environnants. Le nombre d'étudiants admis à l'université dépend du nombre de places de formation à disposition dans les hôpitaux et les cabinets. Il y a là quelque chose à faire : il faut développer les places de formations postgraduées pour pouvoir augmenter le nombre d'étudiants en médecine.

Je reviens maintenant sur le test. Quand on dit qu'on va sélectionner les gens selon un test dans lequel il s'agit de reconnaître des figures tubulaires, de mémoriser des formules, des faits, de comprendre des textes, les bases de la science et de la médecine, je vous pose une question : si on demande aux gens de faire leurs humanités, n'ont-ils pas une réponse à ceci ? Vous devez former des gens qui ont des compétences sociales. Ces gens doivent également acquérir des compétences manuelles - la médecine est aussi un métier manuel -, des compétences de langue et avoir quand même un minimum d'intelligence.

A quoi sert la maturité ? Elle nous sert à entrer à l'université. Tout le monde ne le peut pas. J'ai vu que 4'000 personnes aimeraient être étudiants en médecine. On doit faire une sélection. Je vous demande, Madame la Conseillère d'Etat directrice des universités et des écoles, pourquoi on ne fait pas cette maturité fédérale. On fait un concours au niveau national. Fribourg a de très bonnes chances. Les capacités de ses gymnases sont excellentes, à ce que j'ai vu dans les études PISA, etc. Les étudiants pourraient passer ce concours deux mois avant de faire leurs humanités et avoir ainsi accès à ces études. Tout le monde aurait alors la même matière. Pourquoi pas. C'est une idée que j'ai car je vois que dans la chute, que j'ai qualifiée de rapide, on n'a pas de solution. On veut peut-être aider un peu les francophones à se préparer, mais ne faut-il pas changer le concept ? Il faudrait avoir davantage de formations postgraduées et sélectionner les gens pour ce métier, mais pas avec ces tests-là. Là, je rejoins ma préopinante qui a aussi souligné cet aspect.

L'une de mes étudiantes, actuellement en dernière année de médecine, m'a dit avoir échoué deux fois au test à Fribourg. Elle est alors allée à Lausanne. Elle jugeait inadmissible de choisir son avenir sur un seul jour. Vous n'êtes pas en forme ce jour-là, vous chutez car vous ne reconnaissez pas ces figures. Je trouve que c'est choisir la facilité que de sélectionner les étudiants en médecine sur ce type de tests.

Menétréy Lucie (PS/SP, SC). Je m'exprime au nom du groupe socialiste. Je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet si ce n'est que ma petite sœur a réussi son *numerus clausus* en juillet après l'avoir tenté pour la deuxième fois.

Nous avons donc pu prendre connaissance de ce rapport et je dois vous avouer que nous en sommes quelque peu déçus. Je m'explique. Si celui-ci répond sans grande équivoque aux questions posées, à l'exception peut-être de la statistique présentée au point 6.2 qui semble peu vraisemblable, les pistes esquissées dans le rapport ne sont pas concluantes. En effet, le groupe socialiste ne remet pas en cause la question de la nécessité ou non d'une régulation et conçoit tout à fait les avantages d'une telle régulation. Or, quant à savoir s'il s'agit du bon mode de test - là, je rejoins mes préopinants -, nous nous posons ici la question de la pertinence de la méthode d'évaluation. Sur quelles bases a-t-on décidé que les questions posées seraient de type "figures", "figures" ou encore "figures", avec un petit peu de compréhension de texte ? Nous nous demandons également si les compétences évaluées correspondent effectivement aux qualifications requises pour exercer la profession de médecin, notamment, et pour n'en citer qu'une, la compétence sociale pour les médecins de famille.

En outre, sur la question de la langue, il appert que les francophones sont désavantagés sur plusieurs plans : la préparation, l'accès au matériel et l'évaluation. Sur ce dernier point, nous avons pu lire qu'"une compensation est effectuée lorsque les francophones sont moins bons que les germanophones sur les questions de compréhension de texte". Nous doutons toutefois que cela soit suffisant, le test étant initialement et malgré les traductions et mesures compensatoires imaginé et réalisé pour des personnes de langue allemande.

Quant à l'accès au matériel, il ne faut pas se leurrer : un seul petit livret ne suffit pas pour se préparer correctement au *numerus clausus*. Les candidats s'entraînent durant plusieurs mois. Je vous laisse imaginer que si on fait le même exercice six fois dans la semaine, on connaît rapidement les réponses par cœur et la préparation n'est plus qualitative. Le petit livret

ne suffit donc factuellement pas. Les germanophones disposent d'une offre mille fois plus étoffée, certes parce que ce sont des organes privés qui la proposent, mais ils peuvent par conséquent mieux se préparer à l'examen.

De plus, la préparation est fondamentalement différente si l'on s'inscrit directement après les examens de maturité ou si l'on s'y présente ultérieurement. A Fribourg, une matinée-test est proposée via les collèges, ce qui est très bien. Cela veut néanmoins dire que toutes les candidates et tous les candidats qui voudraient s'y présenter l'année suivante en raison de l'armée, d'un séjour linguistique, etc. n'ont pas accès à cette offre, fort utile. C'est vraiment dommage.

Pour conclure, allons plus loin. Réfléchissons à la possibilité d'augmenter les places de stages et par conséquent d'augmenter les places d'études. Formons nos futurs médecins à Fribourg. Promouvons cette formation. Facilitons-en l'accès en mettant beaucoup plus de matériel à la disposition des francophones, en informant toutes les candidates et tous les candidats, en rendant la préparation gratuite et, dans ce sens, nous pourrions peut-être lancer un projet-pilote. En somme, chérissons notre faculté de médecine mais surtout, permettons à nos étudiantes et étudiants d'y avoir accès.

Schmid Ralph Alexander (*VEA/GB, LA*). Meine Interessenbindung: Ich habe 22 Jahre an der Universität an der Medizinischen Fakultät unterrichtet und ich habe diese ganze Selektion durchgemacht, damals noch ohne Numerus clausus, mit 50 Prozent Selektion nach dem ersten Jahr und 50 Prozent Selektion nach dem zweiten Jahr, wie das jetzt in Lausanne der Fall ist.

Ich denke wirklich, dass die französischsprachigen Kantone einen Nachteil haben. Die Vorbereitungskurse in den deutschsprachigen Kantonen sind sehr gut ausgebaut, und die Studenten können sich auf diese Tests vorbereiten. Meine Frage ist: Sind diese Tests wirklich die richtigen Tests? Es wurde mehrmals erwähnt: Diese sehr abstrakten Tests, die aufgebaut sind wie ein Intelligenztest, sind wahrscheinlich für diesen Master in Medizin in Fribourg nicht geeignet. Wir haben ja absichtlich einen Kurs gemacht für Hausärzte, und für Hausärzte sind das soziale Engagement, das Emotionale, die psychologische Ausbildung sehr wichtig. Ich denke, man müsste das als Chance sehen und für die Fakultät in Fribourg einen speziellen Test neben diesem abstrakten Intelligenztest hinzufügen, um die richtigen Hausärzte zu finden. Ich kenne sehr viele junge Leute, die sehr gerne Hausärzte geworden wären und die an diesen Tests gescheitert sind, manchmal einfach aus Faulheit, manchmal, weil sie es nicht geschafft haben. Ich denke, das ist falsch.

Früher haben wir immer gesagt: Wer das Telefonbuch auswendig lernen kann, der kann auch Medizin studieren. Es ist oft eine Frage der Kapazität, wie viel man reinbeigen kann. Ich denke, wir müssen den Test für Fribourg anpassen und dies, wie gesagt, als Chance sehen, einen speziellen Test für unsere Hausärzte zu kreieren und somit eine bessere und adäquatere Selektion für das Studium in Freiburg zu kreieren.

Bonvin-Sansonens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Vu l'heure, je vais raccourcir mon intervention. Je reprendrai juste deux ou trois éléments.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les études de médecine remportent un énorme succès. C'est tant mieux car le manque de médecins est très problématique aujourd'hui. Malheureusement, comme il n'est pas possible d'intégrer toutes les personnes intéressées, notamment en raison de la formation clinique mais également en fonction des infrastructures à disposition, il est nécessaire de mettre en place une limitation pour garantir la qualité de la formation. Du moment qu'une limitation est nécessaire, se pose la question de la manière dont cette limitation est posée. Il y a des avantages et des inconvénients, on le voit, dans l'une ou l'autre des propositions. J'aimerais néanmoins relever que grâce à ce postulat, nous avons pu mettre à plat l'offre de préparation aux élèves des gymnases francophones et germanophones et là, des mesures ont été rapidement prises. Nous pouvons maintenant faire un monitoring de ces mesures pour déterminer si elles seront suffisantes à l'avenir. Nous avons essayé d'offrir les mêmes prestations aux uns et aux autres.

Monsieur le Député Schumacher, vous demandez carrément un nouveau plan d'études dans les gymnases. Cela relève de décisions fédérales. Et favoriser certains élèves qui seraient soucieux d'entamer des études de médecine est une idée, mais nous pourrions le faire dans beaucoup d'autres domaines où il y a des pénuries de personnel. Ce serait finalement un système extrêmement compliqué. Il est vrai que le *numerus clausus* avec un examen est un stress d'un jour, mais je ne suis pas sûre que le stress sur une année, comme certains le vivent dans les universités de Lausanne ou Genève, soit une meilleure formule.

Vous l'avez dit, Mesdames et Messieurs les Députés, ce qu'il faut aujourd'hui, c'est augmenter les places de formation. *Numerus clausus* ou pas, il faut augmenter les places de formation. Nous allons y mettre notre énergie pour cela. Cela demande beaucoup de travail avec des partenaires, nous ne sommes pas seuls impliqués. Il est évident que la pénurie actuelle nous invite à mettre les bouchées doubles pour augmenter ces places de formation.

Effectivement, un test AMS ne prend pas en compte les compétences sociales. Or, cela a été voulu que ces compétences sociales soient développées durant la formation elle-même. Nous n'aurons donc pas que des médecins asociaux dans le canton de Fribourg puisque les compétences sociales sont développées à leur manière tout au long de la formation.

Enfin, ce rapport devait déterminer si le test AMS est utile ou non. Je peux vous répondre, et vous l'avez dit, Mesdames et Messieurs, que c'est la moins pire des solutions, à défaut d'être la meilleure. Nos forces doivent être aujourd'hui mises dans l'augmentation des places de formation.

Avec ces quelques propos, je vous remercie d'avoir pris acte de ce rapport.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Excusez-moi de reprendre la parole pendant 30 secondes. Je souhaite apporter une précision.

Je n'ai pas demandé de changer quelque chose dans nos gymnases. Vous avez deux manières d'obtenir la maturité : en allant au collège ou au passant les examens fédéraux de maturité. Ces derniers se déroulent en deux sessions, sur plusieurs jours. Ainsi, si vous n'êtes pas en forme le premier jour, vous raterez peut-être quelques examens mais vous aurez fait vos humanités en quelques jours. Ce ne sont pas quelques heures qui décideront de votre avenir professionnel. C'est ce que je voulais dire. Il y a la filière de la maturité fédérale qui peut se faire, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel ou dans d'autres cantons, tous les trois ans. Cela est également une possibilité. Si vous réussissez les examens de maturité, vous n'aurez aucun problème de sélection plus tard.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 12 h 30

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Alain RENEVEY, secrétaire parlementaire